

Non-Corrigé
Uncorrected

Traduction
Translation

AU

CR 2009/17 (traduction)

CR 2009/17 (translation)

Mardi 22 septembre 2009 à 10 heures

Tuesday 22 September 2009 at 10 a.m.

12

Le VICE-PRESIDENT, faisant fonction de président : Please be seated. The sitting is open. The Court is meeting to hear the arguments of Uruguay, but, before giving the floor to counsel for Uruguay, I wish to announce that the Court received a letter late yesterday afternoon in which the Agent of Argentina raised certain questions as to the status of Mr. Neil McCubbin, a member of Uruguay's delegation who is scheduled to speak today. A copy of that letter was communicated to the other Party, which, by letter received this morning, stated among other things that Mr. McCubbin will speak in the capacity of advocate, not as an expert witness within the meaning of Article 57 of the Rules of Court. The Court will treat his statement accordingly. In his response, the Agent of Uruguay further observed that Mr. Howard Wheeler and Mr. Juan Carlos Colombo acted in a similar capacity for Argentina last week. Je donne à présent la parole à M. Reichler, conseil de l'Uruguay, qui poursuivra son exposé. Vous avez la parole, Monsieur.

M. REICHLER : Monsieur le président, Messieurs de la Cour, bonjour. Je vais poursuivre aujourd'hui mon exposé en reprenant là où je me suis arrêté hier, alors que j'analysais la cause de la prolifération d'algues qui a été observée le 4 février 2009.

**LA PERFORMANCE DE L'USINE : LES ÉLÉMENTS DE PREUVE DE L'ARGENTINE
(PARTIE II)**

I. LA PROLIFÉRATION D'ALGUES DU 4 FÉVRIER 2009

1. [Planche 1.] La Cour se souviendra certainement de la photo satellite qui lui a été présentée hier¹. Pour votre commodité, elle a été insérée dans le dossier de plaidoiries de ce jour, sous l'onglet n° 2. Elle illustre la situation telle qu'elle se présentait dans le fleuve Uruguay et dans la baie de Ñandubaysal le 2 février 2009. On remarque notamment, en rouge, les fortes concentrations de chlorophylle indiquant la présence importante d'algues dans la baie de Ñandubaysal, dans laquelle se jette la rivière Gualeguaychú du côté argentin. On y voit également le parcours suivi par ces concentrations de chlorophylle et d'algues, de la baie vers le fleuve Uruguay, le long de la rive argentine, juste en aval de la baie. On observe aussi que le

¹ CBERS-2B (2 février 2009, 14 h 02). Voir également rapport de la DINAMA sur la floraison de cyanobactéries (juillet 2009), p. 10, fig. 2.5 (original espagnol accessible en cliquant sur les liens figurant sous le titre «Floración de cianobacterias en el río Uruguay el 04/02/2009» à l'adresse http://www.mvotma.gub.uy/dinama/index.php?option=com_content&task=view&id=122&Itemid=17. Traduction communiquée à la Cour le 15 septembre 2009.

13

2 février 2009, juste deux jours avant la prolifération d'algues, il n'y avait aucune présence notable de chlorophylle ou d'algues au niveau de l'usine Botnia ou à proximité de celle-ci. En bleu, la section du fleuve adjacente à Botnia, qui présente le taux de chlorophylle et d'algues le plus bas. Ce que cette photo satellite montre, c'est que, le 2 février 2009, toutes les conditions préalables indiquant une prolifération imminente d'algues étaient réunies dans la baie de Ñandubaysal, mais pas dans la section du fleuve adjacente à l'usine de Botnia.

2. Comme je l'ai indiqué hier, la photo satellite confirme les données relatives à la composition chimique des eaux de la baie et du fleuve produites par l'Argentine pour la période qui a précédé la prolifération d'algues du 4 février. En résumé, les données recueillies par M. Colombo sur la composition chimique de l'eau ont permis d'établir ce qui suit :

- premièrement, les concentrations de phosphore et d'azote dans les eaux du fleuve qui subiraient l'influence de l'usine Botnia n'ont subi aucune modification due à l'usine, ni pendant ni après les quinze premiers mois de son exploitation ;
- deuxièmement, les concentrations de phosphore et d'azote dans les zones du fleuve qui sont adjacentes à l'usine étaient basses par rapport à d'autres zones du fleuve et de la baie de Ñandubaysal, et n'ont pas augmenté pendant la période qui a précédé la prolifération d'algues ;
- troisièmement, les analyses de la composition chimique de l'eau effectuées par M. Colombo montrent que la teneur en chlorophylle, et donc celle en algues, étaient constamment faibles dans les zones du fleuve subissant prétendument les effets de l'usine, et qu'elles non plus n'avaient pas augmenté dans la période qui a précédé la prolifération d'algues ;
- quatrièmement, à l'inverse, les concentrations de phosphore total et de phosphore réactif soluble, ainsi que les taux de chlorophylle signalant la présence d'algues étaient sensiblement supérieurs dans la baie de Ñandubaysal durant la période couverte par l'étude de M. Colombo à ceux relevés dans les parties du fleuve adjacentes à l'usine ;
- cinquièmement, dans la période précédant immédiatement la prolifération d'algues, les taux de phosphore réactif soluble et de chlorophylle étaient supérieurs de plus de 350 % dans la baie à ceux relevés dans le fleuve ; et enfin

— sixièmement, pour toutes ces raisons, les conditions nécessaires pour une prolifération d'algues *n'étaient pas* réunies à proximité de l'usine Botnia au début du mois de février 2009, mais elles *l'étaient* dans la baie de Ñandubaysal.

14

3. La photo satellite révèle bien plus encore. Comme nous l'avons vu hier (CR 2009/16), elle montre d'autres parties du fleuve, en amont de l'usine Botnia, où les conditions propices à une prolifération d'algues étaient réunies le 2 février. Ces zones, comme la baie de Ñandubaysal, sont représentées en rouge, indiquant de fortes concentrations de chlorophylle et d'algues. Donc, ce que la photo nous indique dans son ensemble, c'est que si les conditions propices à une prolifération d'algues *n'étaient pas* réunies devant l'usine Botnia le 2 février, elles *l'étaient* aussi bien en amont de l'usine que dans la baie de Ñandubaysal.

4. Maintenant nous pouvons tenter de répondre à la question, sur la base des *données recueillies*, y compris notamment *celles* de l'Argentine, pour ce qui est de l'origine de la prolifération d'algues observée le 4 février. Ces données montrent que la prolifération d'algues s'est déclenchée soit en amont de l'usine, où les conditions propices étaient réunies, soit en aval, dans la baie de Ñandubaysal, où les conditions étaient également réunies — selon le sens dans lequel coulait le fleuve entre le 2 et le 4 février.

5. Dans quel sens ? Dans quel sens le fleuve coulait-il entre le 2 et le 4 février 2009 ?

6. La semaine dernière, M. Sands nous a dit à deux reprises au moins qu'entre le 2 et le 4 février le fleuve Uruguay coulait en sens inverse, de l'aval vers l'amont². S'il a dit vrai, il a prouvé la validité de la thèse selon laquelle la prolifération d'algues du 4 février est née dans la baie de Ñandubaysal, d'où elle a été transportée vers l'amont par le courant inversé jusqu'au site de l'usine Botnia. Mais a-t-il dit vrai ? Monsieur le président, ce serait assurément commode pour l'Uruguay si c'était le cas. Si le fleuve coulait en sens inverse entre le 2 et le 4 février, cela signifierait que la prolifération d'algues qui a eu lieu le 4 est née dans la baie de Ñandubaysal, dont l'Argentine nous a répété dans son étude scientifique et technique qu'elle n'est pas affectée par les

² Par exemple, CR 2009/12, p. 42-43, par. 14 et 15 (Sands).

effluents de l'usine Botnia³. Pour cette raison, il est très tentant pour l'Uruguay de dire simplement que nous sommes d'accord avec M. Sands, d'admettre que, pour *une* fois, il ne s'est pas trompé, de l'en remercier et de clore le chapitre de la prolifération d'algues du 4 février. Mais sa thèse présente des insuffisances qu'il nous faut relever.

15

7. M. Sands nous a dit mardi dernier que l'Argentine avait fourni des «indications détaillées» reposant sur une surveillance «concrète et continue...»⁴ Il a déclaré que ces éléments avaient été produits «pour rendre compte des résultats d'une année entière de surveillance»⁵. Pas exactement. Pour se donner de l'assurance, il a tenté d'illustrer, à l'aide de deux graphiques extraits du chapitre 2 de l'étude technique et scientifique de l'Argentine, l'exhaustivité et le professionnalisme dont celle-ci a fait preuve lorsqu'elle a mesuré le courant du fleuve. Ces graphiques indiquent le débit quotidien pour les mois de juillet 2008 et février 2009. Si ce n'est que le graphique relatif au mois de février 2009 ne couvrait pas tout le mois. Il ne couvrait que la période allant du 10 au 28 février. [Planche 2.] Nous voyons ici, et également sous l'onglet n° 3 du dossier de plaidoiries, les graphiques de l'Argentine concernant les mois de janvier et février 2009 — non juillet 2008 et février 2009, mais janvier et février 2009. Ils sont extraits du chapitre 2 de l'étude. Le graphique relatif au mois de février est le même que celui que M. Sands a présenté à la Cour mercredi dernier. Comme vous pouvez le constater, lorsque les deux graphiques sont mis côte à côte comme février suit janvier, il n'y a pas de données sur le débit pour la période comprise entre le 27 janvier et le 9 février, celle qui a précédé et suivi la prolifération d'algues du 4 février, pendant laquelle le fleuve aurait — soutient l'Argentine — coulé en sens inverse.

8. Cette lacune importante que présentent les données recueillies par l'Argentine a éveillé notre curiosité. Nous sommes donc revenus sur ce point et avons examiné les données hydrométriques étayant ses graphiques. Nous avons constaté que les experts argentins avaient relevé les débits mesurés par le courantomètre automatique qui faisait toute la fierté de M. Sands la

³ Voir documents nouveaux produits par l'Argentine, 30 juin 2009, vol. I, rapport scientifique et technique (ci-après, rapport scientifique et technique de l'Argentine), chap. 3.2, par. 4.1.2 (affirmant que les scientifiques argentins ont pu «séparer nettement la baie, du fait qu'elle se comporte comme un écosystème relativement séparé du fleuve Uruguay» et que les données «montrent que la baie est un milieu qui est à l'abri des fluctuations à court terme du fleuve»), par. 4.3.1.2 (mettant en avant des données qui «renforcent l'interprétation selon laquelle la baie est un environnement qui est relativement détaché du fleuve»). [Traduction du Greffe.]

⁴ CR 2009/12, p. 40, par. 11 (Sands).

⁵ *Ibid.*, p. 41, par. 13 (Sands).

semaine dernière⁶ pendant toute la période de cent trente et un jours comprise entre le 20 novembre 2008 et le 30 mars 2009, à l'exception de l'intervalle crucial de quatorze jours. Il n'y a aucune donnée pour ces jours-là. Les spécialistes argentins n'ont-ils tout simplement pas mesuré les débits pendant ces quatorze jours ? Ont-ils perdu les données ? Ou avaient-ils une autre raison de ne pas les présenter à la Cour ?

16

9. En fait, il y a de bonnes raisons de s'interroger sur l'utilité de *toutes* les mesures de débit *effectivement* présentées par l'Argentine. L'Argentine reconnaît qu'elle a toujours mesuré le débit en un seul point du fleuve situé «en amont de l'usine Botnia, sur la rive argentine du chenal de navigation, au point kilométrique 105»⁷. [Traduction du Greffe.] [Planche 3.] C'est approximativement à l'endroit indiqué sur le croquis que vous voyez à l'écran et sous l'onglet n° 4 du dossier de plaidoiries que se trouve le point où l'Argentine a effectué ses mesures. Nous disons «approximativement» parce que nous n'en connaissons pas l'emplacement exact, l'Argentine ne l'ayant pas révélé. Comme vous pouvez le voir, il ne se trouve pas dans le chenal principal du fleuve, mais dans un chenal secondaire proche de la rive argentine, où la profondeur est d'environ 6 mètres. Le chenal principal — en blanc — se trouve en face, plus près de la rive uruguayenne, avec une profondeur de plus de 20 mètres — soit plus du triple. L'usine Botnia se trouve non seulement de l'autre côté du fleuve, mais aussi à plusieurs kilomètres en aval de l'endroit où l'Argentine a effectué ses mesures. A cet endroit, le fleuve fait presque 1500 mètres de large. On ne saurait tirer aucune conclusion concernant le débit du fleuve — surtout d'un fleuve aussi large et profond que le fleuve Uruguay — à partir de ce qui se produit en un seul point, en particulier si ce point se trouve à une profondeur relativement faible, loin du chenal principal. M. Sands lui-même a reconnu que le fleuve coulait simultanément dans différentes directions⁸. Il est très possible que dans les eaux moins profondes le long de la rive argentine le fleuve coulait vers l'amont alors que le cours principal du fleuve — qui suit le chenal principal, beaucoup plus profond et plus proche de l'Uruguay, jusqu'à l'endroit où les effluents de l'usine Botnia sont rejetés — coulait vers l'aval. C'est pourquoi on ne saurait tirer des mesures effectuées par l'Argentine la moindre conclusion,

⁶ CR 2009/12, p. 40-41, par. 11-13 (Sands).

⁷ Rapport scientifique et technique de l'Argentine, chap. 2, p. 5.

⁸ CR 2009/12, p. 40, par. 10 (Sands).

dans un sens ou dans l'autre, sur la direction du courant. Et ces mesures ne nous disent assurément rien sur ce qui s'est produit entre la fin du mois de janvier et le début du mois de février, parce que l'Argentine n'a communiqué aucune mesure sur cette période.

10. Bien entendu, l'Uruguay n'écarte pas la possibilité que le fleuve coulait en sens inverse juste avant la prolifération d'algues du 4 février. Mais il est également possible qu'avant cette prolifération le fleuve coulait normalement d'amont en aval.

11. Les éléments étayant ce dernier scénario comprennent les relevés de l'organisme uruguayen chargé du traitement et de la distribution de l'eau potable — l'OSE, selon l'acronyme espagnol — auquel incombe l'approvisionnement en eau potable des communautés uruguayennes établies le long du fleuve Uruguay. L'OSE doit retirer les algues de l'eau du fleuve pour que celle-ci soit propre à la consommation. [Planche 4.] Si nous comparons les données qui figurent sous l'onglet n° 5, recueillies par l'OSE le 26 janvier 2009 à sa station d'épuration située à environ 100 kilomètres en amont, à Paysandú, avec celles relevées le 5 février à sa station d'épuration de Fray Bentos, juste en aval de Botnia, nous pouvons constater que, le 26 janvier, à Paysandú, la concentration d'algues dans les eaux du fleuve était supérieure à 1732,4 organismes par millilitre⁹, ce qui est, bien entendu, nettement supérieur aux 1054,8 organismes par millilitre relevés à Fray Bentos le 5 février, au plus fort de la prolifération survenue à proximité du site de Botnia¹⁰.

17

12. L'origine en amont de la plupart des proliférations d'algues dans le fleuve Uruguay semble confirmée par des données plus anciennes¹¹. Celles-ci montrent que les proliférations d'algues sont devenues une préoccupation pour la première fois en 1979, après la construction du barrage de Salto Grande, à plus de 240 kilomètres en amont de l'usine Botnia, et à 140 kilomètres en amont de Paysandú¹². Selon les auteurs d'une étude réalisée en 1982, les proliférations d'algues ont d'abord été observées dans le réservoir de Salto Grande, en 1979, immédiatement après son

⁹ Rapport de la DINAMA sur la floraison de cyanobactéries dans le fleuve Uruguay le 4 février 2009 (juillet 2009), annexe 1 (ci-après rapport de la DINAMA sur la floraison de cyanobactéries).

¹⁰ *Ibid.*, annexe 2. Également disponible dans les commentaires de l'Uruguay relatifs aux documents nouveaux fournis par l'Argentine, 15 juillet 2009, annexe C4.

¹¹ Commentaires de l'Uruguay relatifs aux documents nouveaux fournis par l'Argentine, 15 juillet 2009, annexe C7, OSE, rapport sur le comportement des cyanobactéries dans l'eau brute de Fray Bentos (6 juillet 2009) («L'efflorescence qui a eu lieu au cours des premiers mois de 2009 coïncide avec le comportement typique des algues en transit du Nord vers le Sud qui a toujours lieu sur le fleuve Uruguay.»)

¹² Rapport de la DINAMA sur la floraison de cyanobactéries (juillet 2009), p. 14-16.

remplissage et sa mise en service¹³. Les algues, écrivent-ils, prolifèrent dans les eaux stagnantes du réservoir, en particulier pendant l'été, en janvier et février, les mois de forte chaleur. L'eau contenant les algues est évacuée vers l'aval après être passée par les turbines ou le déversoir du barrage. En été, pour conserver l'eau, on réduit les débits des turbines et du déversoir du barrage. La combinaison de ces faibles débits, des températures élevées et de la forte lumière estivale crée, sur toute la longueur du fleuve, les conditions idéales pour les proliférations d'algues. C'est ce que prouve la documentation.

Monsieur le président, avec votre permission, j'aimerais signaler qu'une note de bas de page a été omise par inadvertance à cet endroit de mon exposé. Elle constituerait la note de bas de page 30.5 du compte rendu, et consisterait simplement en «*Ibid.*», puisque l'élément auquel elle renvoie a déjà été cité¹⁴.

Le VICE-PRESIDENT, faisant office de président : Veuillez faire insérer la correction.

M. REICHLER : Nous y veillerons. Merci, Monsieur le président.

13. Et c'est l'origine en amont des proliférations d'algues dans le fleuve qui est effectivement confirmée par l'étude scientifique et technique de l'Argentine. C'est ce qui ressort du chapitre 4 de l'étude, à la page 115 — page 115 de l'étude de l'Argentine :

18

«Des proliférations d'algues peuvent apparaître dans le fleuve Uruguay durant la saison chaude. Ces proliférations sont dues à une croissance explosive d'algues, en particulier de cyanobactéries, consécutive à un enrichissement en nutriments, principalement des phosphates, entre autres composants de détergents et fertilisants. Ces cyanobactéries flottantes peuvent constituer de grands agrégats à la surface du fleuve, lesquels, sous l'action du vent, se concentrent généralement pour former des nappes visibles dont la superficie, la taille et la durée de vie sont normalement limitées.» [Traduction du Greffe.]

Chapitre 4 de l'étude de l'Argentine, p. 37 :

«La présence de cyanobactéries flottantes, potentiellement toxiques, est un phénomène courant ... dans de nombreux réseaux hydrographiques du monde entier ... et c'est pour cette raison qu'elle est soumise à une surveillance continue par des institutions spécialisées... Dans le fleuve Uruguay [je continue à citer l'étude de l'Argentine, «dans le fleuve Uruguay»], leur présence est également favorisée par le réservoir de Salto Grande...»

¹³ *Ibid.*, p. 14-15 (référence à R. Quirós & L. Lucchini, «Características limnológicas del Embalse de Salto Grande, III : Fitoplancton y su relación con parámetros ambientales», *Rev. Asoc. Cienc. Nat. Litoral*, 13, p. 49-66).

¹⁴ *Ibid.*

ainsi que je l'ai indiqué il y a quelques instants, et, je le répète, c'est l'endroit où la plupart des proliférations commencent, à plus de 240 kilomètres en amont de l'usine Botnia¹⁵.

14. Mercredi dernier, M. Colombo a fait état devant la Cour d'une «plus grande abondance» d'algues autour de l'usine Botnia en janvier 2009¹⁶. Cela entre, bien entendu, en contradiction avec sa *propre* étude, figurant au chapitre 3 du rapport dans laquelle il a constaté de faibles taux de chlorophylle sur tous les sites dits «de Botnia» en janvier 2009 — que j'ai exposés hier — et indiquait en fait que les taux de chlorophylle les plus faibles de tous, de tous les sites étudiés, étaient ceux relevés sur ce qu'il a appelé les «sites d'influence de Botnia»¹⁷. Là où il n'y a pas de chlorophylle, il n'y a pas d'algues. Peut-être se référait-il mercredi à un autre chapitre du rapport, le chapitre 4, dont les auteurs affirment avoir trouvé à une occasion des niveaux élevés de cyanobactéries sur certains sites de Botnia, mais pas tous. Il est significatif que selon cette étude, que vous trouverez à la page 82 du chapitre 4, le taux de cyanobactéries relevé sur le site 3 de Botnia, le plus proche de l'usine et le plus directement «influencé» par celle-ci, est très faible — inférieur même à celui de leur propre étude — et sensiblement inférieur à celui relevé sur les deux sites de la baie de Ñandubaysal. Des taux supérieurs ont été relevés uniquement sur les deux «sites de Botnia» situés directement sur le passage des eaux usées rejetées par les égouts de Fray Bentos et Gualeguaychú. Je vous ai présenté hier une planche montrant ces sites de prélèvement. Tout ce que ces analyses ont prouvé, c'est que les déchets humains et autres eaux usées amènent de nombreuses bactéries, algues et autres substances indésirables dans le fleuve. Cela, Monsieur le président, n'est pas contesté. Mais cela ne dit rien sur l'effluent de l'usine Botnia même.

19

15. Toutes les données tendent vers la même conclusion. La prolifération d'algues du 4 février 2009 *n'a pas* commencé sur le site de l'usine Botnia et *n'a pas* été causée par des émissions de l'usine Botnia. Dans son propre chapitre de l'étude scientifique et technique, M. Colombo dit ce qui suit sur la cause de la prolifération d'algues : «La prolifération de cyanobactéries du 4 février ... s'est produite à des moments où la teneur en nitrates [était] réduite

¹⁵ Rapport de la DINAMA sur la floraison de cyanobactéries (juillet 2009), p. 16.

¹⁶ CR 2009/14, p. 44, par. 14 (Colombo).

¹⁷ Rapport scientifique et technique de l'Argentine, chap. 3.1, p. 31, tableau 8, et chap. 3.2, par. 3.2.3, tableau 8.

et où la température [était] très élevée, deux facteurs favorisant le développement de ces organismes, en particulier ceux qui fixent l'azote.»¹⁸ [Traduction du Greffe.] Où a-t-il dit que les taux d'azote étaient plus bas le 4 février, favorisant ainsi le développement d'algues ou de cyanobactéries ? Dans la baie de Ñandubaysal, à l'endroit où, selon ses dires, les conditions étaient favorables, et non dans les eaux adjacentes au site de Botnia¹⁹.

II. LES EFFLUENTS AUTRES QUE LE PHOSPHORE ET L'AZOTE

16. Monsieur le président, je vais conclure la partie de l'exposé que j'ai commencé hier sur la composition chimique et la qualité de l'eau en examinant, très brièvement, les autres effluents dont, outre le phosphore et l'azote, l'Argentine a tiré grief la semaine dernière. Tout comme dans le cas du phosphore et de l'azote, l'Argentine n'a produit aucun élément attestant que l'un quelconque de ces effluents ne s'est pas dispersé rapidement et complètement, pour être balayé par les flots. Tout comme dans le cas du phosphore et de l'azote, l'Argentine n'a démontré *aucune* augmentation dans les concentrations d'*aucun* de ces effluents aux endroits du fleuve censés pâtir de l'usine Botnia. Quels sont ces autres effluents ? M. Colombo en a mentionné deux dans sa présentation de mercredi dernier : il s'agit du sodium et des AOX, dont la concentration aurait à l'en croire augmenté dans la zone d'influence de Botnia²⁰. Cela nous a beaucoup surpris. Je ne puis reprocher à M. Colombo de ne pas connaître les éléments de preuve. Mais il semble que, dans *ce cas-là*, il en ait oublié une partie. Apparemment, M. Colombo n'a pas revu sa propre étude très attentivement avant d'en faire l'exégèse à la Cour. S'il avait pris cette peine, il serait tombé sur le passage suivant, à la page 22 du chapitre 3 : «[L]es taux de sodium observés ne présentent aucun risque. En outre, les concentrations de sodium enregistrées dans la baie de Bellaco ([site] N6) sont plus élevées en raison de l'influence des substances charriées par le Río Gualeguaychú.» La baie de Bellaco, comme nous l'avons vu hier, fait partie de celle de Ñandubaysal. Dans le même chapitre, on trouve, aux pages 27 et 28 : la concentration d'AOX «reste en-deçà du seuil réglementaire allemand de 25 microgrammes [par litre]». Et : «Les AOX présentent une série d'oscillations ... avec plusieurs pics ... et une tendance générale à la hausse cet été,

¹⁸ *Ibid.*, p. 25.

¹⁹ *Ibid.*, p. 24.

²⁰ CR 2009/14, p. 45, par. 15 (Colombo).

20 particulièrement marquée dans la baie de Bellaco ([site] N6) en décembre 2008.»²¹ La baie de Bellaco, je le répète, fait partie de celle de Ñandubaysal qui, comme vous le savez fort bien, d'après l'Argentine elle-même, ne subit *pas* l'influence de l'usine Botnia²².

17. Mercredi dernier, M. Sands a énuméré une kyrielle d'autres substances qui, selon lui, proviendraient de l'usine Botnia et causeraient des dommages au fleuve²³. Il n'a cité aucun élément de preuve à l'appui de ces allégations. Il n'a jamais donné les concentrations relevées, que ce soit avant ou après la mise en service de Botnia, et ni M. Colombo ni M. Wheeler n'ont eu de problèmes à signaler au sujet de l'un quelconque de ces effluents. Je ne pense donc pas nécessaire d'accaparer le temps de la Cour en répondant à ces allégations, du moins au stade du tour actuel, si ce n'est dans le cas de deux des substances incriminées : le fer et l'arsenic. Selon l'étude scientifique et technique de l'Argentine, le fer, qui est l'un des éléments les plus répandus dans la croûte terrestre, fait partie «des composants naturels [je dis bien, des composants naturels] des écosystèmes aquatiques et des éléments essentiels à la vie». Ce fer dont l'Argentine s'est plainte, il vient principalement de «la poussière atmosphérique, des sédiments et des fragments de croûte terrestre détachés par l'érosion»²⁴. Voilà pour ce qui est du fer. Nous savons tous — tous — pourquoi M. Sands a mentionné l'arsenic. Il veut faire vibrer la corde sensible, sans rien prouver. A l'évidence, il s'agit de faire peur. En fait, il ne serait pas vraiment exagéré de dire qu'une bonne partie de la présentation faite par l'Argentine la semaine dernière se résume en une énorme campagne visant à faire peur — à jouer les Cassandre en faisant croire que si la Cour ne ferme pas cette usine, elle sonnera le glas non seulement du statut du fleuve Uruguay de 1975, mais aussi de l'édifice tout entier du droit international de l'environnement. Mais aucune preuve ne vient corroborer ces menaces. La Cour ne manquera pas de remarquer, à la lecture du compte rendu, le nombre considérable — je dis bien considérable — d'affirmations factuelles que M. Sands et ses collègues ont formulées sans jamais s'appuyer, au moyen d'une citation ou d'un renvoi en note de

²¹ Rapport scientifique et technique de l'Argentine, chap. 3.2, p. 28.

²² Voir *ibid.*, chap. 3.2, par. 4.1.2 (affirmant que les scientifiques argentins ont pu «séparer nettement la baie, du fait qu'elle se comporte comme un écosystème relativement séparé du fleuve Uruguay» et que les données «montrent que la baie est un milieu qui est à l'abri des fluctuations à court terme du fleuve»), par. 4.3.1.2 (mettant en avant des données qui «renforcent l'interprétation selon laquelle la baie est un environnement qui est relativement détaché du fleuve»).

²³ CR 2009/15, p. 19, par. 18 (Sands).

²⁴ Rapport scientifique et technique de l'Argentine, chap. 3.2, par. 4.4.4.

21

bas de page, sur l'un ou l'autre des éléments de preuve versés au dossier de la présente affaire. Toutes ces affirmations sont creuses, sans guère de valeur. Et la référence de M. Sands à l'arsenic constitue un parfait exemple²⁵. Il a certes accompagné cette référence d'une note de bas de page, mais c'est pour renvoyer à un rapport établi par M. Wheeler avant la mise en service de l'usine Botnia. L'étude de M. Colombo n'est jamais citée, pas plus que le moindre relevé — concret ou même fabriqué de toutes pièces — du taux d'arsenic émis par Botnia, ou des concentrations d'arsenic à un quelconque endroit du fleuve. En fait, nous ne sommes parvenus à trouver aucune mention de l'arsenic dans l'étude de M. Colombo. Ce composé ne posait manifestement pas problème à ses yeux, et pour cause : les analyses de la composition chimique de l'eau effectuées par la DINAMA confirment que l'usine Botnia n'émet pas d'arsenic en quantité mesurable²⁶.

18. Nous avons également entendu parler la semaine dernière des nonylphénols, des dioxines et des furanes. Ces substances étant accusées d'avoir causé des dommages aux organismes aquatiques, y compris les poissons, c'est sous cet angle-là que je vais maintenant examiner ces allégations.

III. LES COQUILLAGES

19. M. Colombo a déclaré mercredi (CR 2009/14) que l'usine Botnia avait nui aux coquillages²⁷. En particulier, il a prétendu que les effluents de l'usine avaient fait perdre des lipides aux coquillages, c'est-à-dire des graisses, ce qu'il a mis sur le compte de nonylphénols émis par Botnia, censés avoir perturbé les processus métaboliques des coquillages²⁸. Monsieur le président, permettez-moi de vous exposer comment M. Colombo et l'Argentine sont parvenus à cette conclusion.

²⁵ CR 2009/15, p. 20, par. 18 (Sands).

²⁶ Documents nouveaux produits par l'Uruguay, 30 juin 2009, annexe S2, DINAMA, Rapport d'évaluation de la performance pendant la première année d'opération de l'usine Botnia et de la qualité de l'environnement dans la zone d'influence (mai 2009), p. 8/33, tableau 2 ; rapport de la DINAMA sur la qualité de l'eau de surface et des sédiments (juillet 2009) (ci-après rapport de la DINAMA sur la qualité de l'eau), p. 18, par. 4.1.10.1, dont le texte original espagnol peut être consulté via un lien intitulé «Informe Agua Semestre Ene-Jun 2009», à l'adresse http://www.mvotma.gub.uy/dinama/index.php?option=com_docman&Itemid=312 ; rapport semestriel de la DINAMA sur la performance environnementale de Botnia (juillet 2009), p. 5, tableau 2 et p. 15, tableau 4, dont le texte original espagnol peut être consulté via un lien intitulé «Informe Emisiones Semestre Nov. 2008-May 2009», à l'adresse http://www.mvotma.gub.uy/dinama/index.php?option=com_docman&Itemid=312. Les traductions pertinentes ont été communiquées à la Cour le 14 septembre 2009.

²⁷ Rapport scientifique et technique de l'Argentine, chap. 3.1, p. 4 et chap. 3.2, par. 1 et 4.7.1.

²⁸ *Ibid.*, chap. 3.1, p. 4 et chap. 3.2, par. 4.7.1.

22

20. Tout d'abord, des coquillages ont été extraits de leur habitat naturel, qui se trouve dans les sédiments — c'est-à-dire dans la vase — au fond du fleuve, près de la rive argentine²⁹. C'est là que vivent les coquillages car c'est là qu'ils trouvent leur source d'alimentation. M. Colombo écrit, au chapitre 3 de l'étude, que le coquillage se nourrit des débris organiques présents dans les sédiments du fleuve par un processus de «filtrage et de fouissage («pedal feeding»)»³⁰. Les assistants de M. Colombo ont ouvert les coquillages et mesuré leur teneur en lipides. Ils en ont ensuite extrait d'autres de la vase, les ont placés dans un sac en filet qu'ils ont suspendu à une bouée, et les ont laissé flotter dans le courant, sous l'eau mais au-dessus du lit du fleuve³¹. [V. 32.] Voici deux images illustrant leur expérience. Celles-ci sont tirées du chapitre 3 de l'étude de M. Colombo, qui les a présentées à la Cour mercredi. Elles figurent sous l'onglet 6 du dossier d'aujourd'hui. Comme vous pouvez le voir, les coquillages ont été laissés en suspension, bien loin de leur habitat naturel — et, surtout, de leur source d'alimentation —, et ils ont été soumis au fouettement incessant du courant du fleuve pendant des périodes de plusieurs mois, parfois jusqu'à cent quatre-vingts jours d'affilée³². Ils ont ensuite été ouverts à nouveau et ont présenté un teneur inférieure en lipides³³. En d'autres termes : ils ont perdu du poids.

21. Voilà donc une sacrée expérience. La conclusion est aussi saugrenue que l'expérience elle-même. M. Colombo et son équipe ont conclu que les coquillages avaient perdu du poids parce que quelque chose dans l'eau avait perturbé leur métabolisme³⁴. Apparemment, ils n'ont pas songé que les coquillages pouvaient avoir perdu du poids parce que, plusieurs mois durant, ils n'ont rien eu à manger.

²⁹ *Ibid.*, chap. 3.1, p. 10 et chap. 3.2, par. 4.7.1.1.

³⁰ *Ibid.*, chap. 3.2, par. 4.7.1.1. (indiquant que les coquillages procèdent généralement au «filtrage et au fouissage des débris présents dans les sédiments de surface de la plage»).

³¹ *Ibid.*, chap. 3.2, par. 3.1, photos 2 et 5.

³² *Ibid.*, chap. 3.2, par. 3.1, photo 2 (indiquant que les coquillages ont été soumis à une «bioaccumulation» pendant des périodes allant de 0,5 à 6 mois).

³³ *Ibid.*, chap. 3.2, par. 4.7.1.1.

³⁴ *Ibid.*, chap. 3.2, par. 4.7.1.10.

IV. LES NONYLPHÉNOLS

22. Et qu'y avait-il dans l'eau qui, selon l'Argentine, aurait entraîné cette perte de poids ? Des nonylphénols³⁵. Or, quand bien même l'on admettrait cette hypothèse, que rien ne vient corroborer, l'argumentation de l'Argentine n'en serait pas confortée pour autant, parce que l'usine Botnia n'utilise de nonylphénols dans aucun de ses procédés — nettoyage de l'installation compris.

23. M. Sands a indiqué la semaine dernière, dans sa plaidoirie de lundi, que l'Uruguay n'avait jamais réagi aux préoccupations exprimées par l'Argentine au sujet des nonylphénols avant le 15 juillet dernier, date à laquelle il a soumis la déclaration sous serment de Mme Alicia Torres, directrice de la DINAMA³⁶. Exercice purement rhétorique, puisque M. Sands sait — ou, du moins, devrait savoir — que l'Argentine n'avait jamais exprimé de préoccupations au sujet des nonylphénols avant de soumettre son rapport scientifique et technique, deux semaines plus tôt, le 30 juin.

23

24. M. Sands a longuement glosé sur la déclaration sous serment d'Alicia Torres, dont il nous a livré une analyse syntaxique relativement détaillée³⁷. Dans cette déclaration, Mme Torres affirme que l'usine Botnia «ne crée» ni «n'utilise de nonylphénols, ou ses dérivés éthoxylés, dans aucun de ses processus de production et de blanchiment de pâte à papier»³⁸. M. Sands, sollicitant le texte, s'est employé à montrer qu'il avait été conçu de manière à ménager la possibilité, pour l'usine Botnia, d'utiliser des nonylphénols dans ses procédés de blanchiment ou de nettoyage. Mais ce procès d'intention n'a pas lieu d'être. Mme Torres a indiqué à la Cour que Botnia n'utilisait de nonylphénols dans *aucun* de ses procédés³⁹. Ce libellé ne souffre aucune ambiguïté. Il couvre le blanchiment et le nettoyage de la pulpe.

25. L'Argentine affirme ne pas savoir quelles sont les substances chimiques et autres employées par Botnia pour produire la pâte à papier ou nettoyer l'usine⁴⁰. Comment, dès lors, peut-elle soutenir que Botnia utilise des nonylphénols ? Son principal argument lui est offert par

³⁵ *Ibid.*, chap. 3.1, p. 4.

³⁶ CR 2009/12, p. 48, par. 24.

³⁷ CR 2009/12, p. 49-50, par. 27 ; CR 2009/15, p. 17-18, par. 13.

³⁸ Déclaration sous serment de Mme Alicia Torres, directrice de la DINAMA, 13 juillet 2009, Commentaires de l'Uruguay relatifs aux documents nouveaux fournis par l'Argentine, 15 juillet 2009, annexe C24.

³⁹ *Ibid.* (Les italiques sont de nous.)

⁴⁰ CR 2009/15, p. 16, par. 12 (Sands).

M. Colombo, qui affirme avoir relevé une augmentation des concentrations de nonylphénols dans les eaux situées à proximité de l'usine. Et il précise n'avoir constaté de telles hausses nulle part ailleurs⁴¹. Et pour cause ! Il n'a, apparemment, cherché nulle part ailleurs. [V-nouveau.] A l'écran, et à l'onglet 7, vous voyez les résultats des prélèvements réalisés dans le cadre de son «étude» des nonylphénols⁴². La Cour se rappellera que les sites mentionnés à gauche, jusqu'au site U1, sont situés en amont de l'usine Botnia. Les trois sites suivants, U2, U3 et U4, relèveraient de la zone d'influence de l'usine. Les trois derniers, N5, N6, I7 se trouvent dans la baie de Ñandubaysal. Or, il n'existe quasiment aucune donnée s'agissant de l'une quelconque des trois stations de prélèvement situées dans la baie de Ñandubaysal. Aucune mesure n'aurait-elle été réalisée ? Ou les résultats auraient-ils à ce point desservi sa cause que l'Argentine a estimé devoir les écarter ? Comment M. Colombo peut-il affirmer que les concentrations de nonylphénols sont plus élevées à proximité de l'usine Botnia, alors qu'il ne dispose de mesures pour aucun autre site ? Comment pourrait-il le savoir ? Il ne saurait en tout état de cause affirmer que ces concentrations ont augmenté à proximité de l'usine Botnia après la mise en service de celle-ci, puisqu'il ne dispose d'*aucune* donnée préalable sur la composition chimique de l'eau. C'est là, et je l'ai déjà dit, une défaillance majeure qui — comme le savent fort bien bon nombre de scientifiques dans son domaine — soulève de réelles questions sur la fiabilité de nombreux aspects de son étude.

24

26. En réalité, M. Colombo lui-même a émis des doutes quant à l'émission de nonylphénols par l'usine Botnia. Il nous dit, à la page 39 du chapitre 3 du rapport scientifique et technique, que les usines de pâte à papier modernes, comme l'usine Botnia, n'utilisent et n'émettent généralement pas de nonylphénols. M. Colombo reconnaît même que cela fait dix ans que les usines de pâte à papier canadiennes n'en utilisent ni n'émettent plus⁴³. L'usine Botnia est plus moderne que celles basées au Canada, et se conforme aux normes de l'Union européenne. Pourquoi, dès lors, utiliserait-elle de telles substances ?

⁴¹ CR 2009/14, p. 46-48, par. 18-19.

⁴² Données biogéochimiques, tableau 9, sur le site Internet argentin protégé par un mot de passe, disponible sur <http://www.mrecic.gov.ar/scientificdata> (nom d'utilisateur : PVA ; mot de passe : SAyDS) (ci-après site Internet argentin protégé par un mot de passe).

⁴³ Rapport scientifique et technique de l'Argentine, chap. 3.1, p. 39.

27. Il y a, à n'en pas douter, des nonylphénols dans le fleuve. De quelles autres sources pourraient-elles provenir ? Cela, M. Colombo nous le dit également, à cette même page 39 du chapitre 3 de son rapport : les nonylphénols proviennent d'installations industrielles produisant textiles, cuirs, métaux, pétrole, polymères, peintures à l'eau, détergents, plastifiants, pesticides et articles de soins corporels⁴⁴. Précisément, en d'autres termes, le type d'usines actuellement exploitées dans la zone industrielle de Gualeguaychú, qui déversent jour après jour des effluents dans le fleuve Gualeguaychú, et de là, directement, dans la baie de Ñandubaysal⁴⁵. Rien d'étonnant, dès lors, à ce que M. Colombo n'ait pas cherché à mesurer les concentrations de nonylphénols dans la baie de Ñandubaysal ! Il en aurait trouvé — et à des taux autrement plus élevés que sur le site, ou à proximité, de l'usine Botnia.

28. Monsieur le président, avec un peu de recul, tout le débat sur les nonylphénols prend une dimension quelque peu surréaliste. Quel est l'objet de la controverse ? L'Uruguay est convaincu que Botnia ne fait aucun usage des nonylphénols. L'Argentine affirme être convaincue du contraire. En tout état de cause, les deux Parties conviennent que Botnia ne devrait pas utiliser de nonylphénols dans ses procédés de production, de nettoyage, etc. Les deux Parties sont d'accord sur cette question. La solution ne consisterait-elle pas à ce qu'elles travaillent de conserve pour vérifier si des nonylphénols sont effectivement utilisés ? Cette question aurait pu être résolue depuis longtemps, si l'Argentine avait, dès l'abord, soumis à l'Uruguay ses préoccupations. Au lieu de quoi elle a préféré taire les résultats de ses relevés, en les mettant de côté pour s'en servir dans le cadre de la présente instance. Mais il n'est jamais trop tard pour mettre en place une coopération. Si — si —, malgré l'intime conviction qu'a l'Uruguay du contraire, Botnia utilise effectivement des nonylphénols, l'Uruguay y mettra bon ordre. Après tout, l'eau située un peu en aval de l'usine est bue chaque jour par 20 000 Uruguayens résidant à Fray Bentos, dont la protection incombe à la DINAMA.

25

⁴⁴ Rapport scientifique et technique de l'Argentine, chap. 3.1, p. 39.

⁴⁵ DU, par. 2.82.

V. LES ROTIFÈRES

29. J'en viens maintenant aux rotifères — ces organismes microscopiques. L'Argentine affirme avoir constaté un pourcentage élevé d'anomalies morphologiques chez les rotifères à proximité du site de l'usine⁴⁶. Les données présentées par M. Colombo sont entachées de tant d'erreurs qu'elles n'ont pas à être prises en considération. Je réserverai mes observations sur la méthodologie et les données employées par l'Argentine jusqu'au prochain tour de plaidoiries, n'y revenant, du reste, que si l'Argentine persiste à évoquer le cas de rotifères. Mais l'essentiel, ici, est que l'Argentine attribue ces anomalies aux nonylphénols qu'utiliserait et émettrait l'usine Botnia⁴⁷ ; or, Botnia n'utilise pas ni n'émet de nonylphénols.

VI. LES POISSONS

30. J'en viens à présent aux poissons. Monsieur le président, M. Colombo a dit à la Cour mercredi que les concentrations de dioxines et de furanes dans la chair des poissons avaient augmenté depuis la mise en service de l'usine Botnia⁴⁸. Mais l'argument de l'Argentine selon lequel l'usine Botnia a eu des effets nocifs sur les poissons n'est étayé par aucun élément de preuve. L'«étude» sur laquelle se fonde cette opinion est dépourvue de toute crédibilité.

31. Pour commencer, l'augmentation alléguée des concentrations de dioxines et de furanes dans la chair des poissons est, comme M. Colombo le reconnaît lui-même, loin d'être importante. Au chapitre 3 de son étude, il reconnaît que, même aujourd'hui, les taux de dioxines et de furanes relevés dans la chair des poissons du fleuve Uruguay sont «très bas»⁴⁹, à tel point, précise-t-il, qu'une personne pourrait manger une grande quantité de ces poissons, plus de 100 kilogrammes par an, sans aucun risque pour sa santé⁵⁰.

32. Mais l'étude réalisée par M. Colombo contient de nombreuses erreurs. Les données sur lesquelles elle repose sont uniquement disponibles sur le site Internet que l'Argentine a protégé par

⁴⁶ CR 2009/12, p. 31, par. 31 (Sands).

⁴⁷ Rapport scientifique et technique de l'Argentine, chap. 3.1, p. 4.

⁴⁸ CR 2009/14, p. 51 par. 25.

⁴⁹ Rapport scientifique et technique de l'Argentine, chap. 3.1, p. 5 et 45.

⁵⁰ *Ibid.*, chap. 3.1, p. 45.

26 un mot de passe⁵¹ et dont elle n'a communiqué l'adresse, que vous ne pouvez voir que si vous lisez attentivement la note de bas de page n° 16⁵², que dans ses commentaires du 15 juillet 2009. Associées aux tableaux présentés au chapitre 3 de l'étude, les données en ligne montrent que l'Argentine a pêché, et analysé, 69 poissons entre novembre 2007, quand l'usine Botnia a été mise en service, et août 2008⁵³, et qu'elle en a pêché et analysé 14 autres entre février et avril 2009⁵⁴. Ainsi, un total de 83 poissons, selon l'étude réalisée par l'Argentine, ont été pêchés et analysés pendant la période d'étude. Cependant, les conclusions de l'étude sont fondées sur des données obtenues à partir des analyses effectuées sur 23 poissons seulement⁵⁵. Aucune donnée n'est fournie sur les soixante autres poissons analysés, ce qui représente plus de deux tiers du nombre total⁵⁶. L'Argentine a-t-elle perdues les données correspondantes ? A-t-elle simplement oublié qu'elle en disposait quand il a fallu exploiter les chiffres ? Ou a-t-elle décidé d'omettre des données qui desserviraient sa thèse ?

33. Quand on exclut les données relatives à 60 poissons sur 83, on se retrouve avec un tout petit échantillon — 23 poissons seulement — et une aberration peut ainsi fausser radicalement les moyennes. C'est justement ce qui s'est passé ici avec les *sábalos*, les poissons dont nous avons tant entendu parler la semaine dernière. L'un des *sábalos* pêché par l'Argentine affichait des taux de dioxines et de furanes presque onze fois supérieurs à la moyenne⁵⁷. Il a suffi à M. Colombo d'inclure ce seul poisson très malade et d'en écarter quelque soixante autres qui ne l'étaient sans doute pas autant pour porter les taux moyens dans toute la population de *sábalos* à un niveau suffisant pour donner l'impression que les concentrations de dioxines et de furanes avaient

⁵¹ Alors que dans son rapport du 30 juin 2009, M. Colombo présente des données sur les tests effectués sur les poissons, ce rapport ne contient aucune donnée sur les dioxines et les furanes. Voir rapport scientifique et technique de l'Argentine, chap. 3.2, par. 4. 72, tableau 21.

⁵² Données biogéochimiques, tableau 19 sur le site Internet argentin protégé par un mot de passe.

⁵³ Rapport scientifique et technique de l'Argentine, chap. 3.2, par. 3. 1, tableaux 3 et 5.

⁵⁴ *Ibid.*, chap. 3.1, p.11, tableau 14.

⁵⁵ *Ibid.*, chap. 3.2, par. 4.7.2, tableau 21, données biogéochimiques, tableau 19 sur le site Internet argentin protégé par un mot de passe. Voir aussi chap. 3.1, p. 26, figure 26 (haut) (montrant que toute l'argumentation relative aux poissons, couverte par le chapitre 3.2, repose sur des données réunies durant le mois d'août 2008).

⁵⁶ Voir rapport scientifique et technique de l'Argentine, chap. 3.1, p. 45-46, chap. 3.2, par. 4.72 ; données biogéochimiques, tableau 19 sur le site Internet argentin protégé par un mot de passe.

⁵⁷ Données biogéochimiques, tableau 19 sur le site Internet argentin protégé par un mot de passe (qui montre qu'un *sábalos* pêché en juillet 2003 affichait des niveaux de dioxines et de furanes de 66,5 pg/g ww alors que tous les autres affichaient une moyenne de seulement 6,1 pg/g ww).

augmenté — très légèrement, pas même au point d'atteindre des niveaux nocifs — depuis la mise en service de l'usine Botnia.

27 34. Sur les 23 poissons retenus pour l'étude, les données montrent qu'au moins 19 ont été pêchés dans la baie de Ñandubaysal⁵⁸, qui n'est pas influencée par les émissions de l'usine Botnia⁵⁹. Même le *sábalo* malade qui a faussé les résultats de l'analyse y a été pêché⁶⁰. Il n'y a donc pas de lien entre l'usine et au moins 19 des 23 poissons utilisés dans l'étude réalisée par l'Argentine. Pourquoi tous ces poissons nageaient-ils dans la baie de Ñandubaysal ? L'Argentine dit que les poissons «recherchent activement les concentrations de matières organiques tels que les eaux usées et les effluents industriels, qui constituent un vecteur important d'accumulation de polluants persistants»⁶¹. La baie de Ñandubaysal correspond certainement à cette description. C'est l'endroit où, grâce au fleuve Gualeguaychú, arrivent les effluents industriels rejetés par au moins 25 usines situées dans le parc industriel de Gualeguaychú et les eaux usées de la ville de Gualeguaychú, qui compte plus de 75 000 habitants⁶².

35. Passons sur les poissons. Mais on peut en dire plus sur les dioxines et les furanes. Monsieur le président, M. Boyle vous a dit que la DINAMA et EcoMetrix, consultant de la SFI, avaient conclu, sur la base des résultats de la surveillance, que l'usine Botnia ne rejetait ni dioxines ni furanes dans le fleuve Uruguay. Or, vous avez entendu M. Sands et ses collègues dire en de nombreuses occasions la semaine dernière que les concentrations de dioxines et de furanes dans les eaux du fleuve près de l'usine Botnia avaient augmenté depuis la mise en service de l'usine. Ils disent que ces polluants sortent de la conduite d'évacuation de l'usine, et même de ses cheminées, pour finir d'une manière ou d'une autre dans le fleuve⁶³. Comme je l'ai déjà dit, M. Sands ne

⁵⁸ Rapport scientifique et technique de l'Argentine, chap. 3.1, p. 11, tableau 5, et chap. 3.2., par. 3.1, tableau 5.

⁵⁹ *Ibid.*, chap. 3.2, par. 4.1.2 ; (affirmant que les scientifiques argentins ont pu «séparer nettement la baie, du fait qu'elle se comporte comme un écosystème relativement séparé du fleuve Uruguay» et que les données «montrent que la baie est un milieu qui est à l'abri des fluctuations à court terme du fleuve»), par. 4.3.1.2 (mettant en avant des données qui «renforcent l'interprétation selon laquelle la baie est un environnement qui est relativement détaché du fleuve»). [Traduction du Greffe.]

⁶⁰ Voir données biogéochimiques, tableau 19, sur le site argentin protégé par un mot de passe (qui indique que le *sábalo* malade a été pêché en juillet 2008) ; rapport scientifique et technique de l'Argentine, chap. 3.2, par. 3.1, tableau 5 (qui montre que tous les poissons pêchés après novembre 2007 et août 2008 l'ont été dans la baie de Ñandubaysal).

⁶¹ Rapport scientifique et technique de l'Argentine, chap. 3.1, p. 5.

⁶² CMU, vol. X, annexe 224, p. 40.

⁶³ Par exemple, CR 2009/15, par. 19 (Sands).

28 connaît pas les données empiriques. En l'espèce peut-être faut-il l'en excuser, parce qu'il n'y a pas de données empiriques à connaître. Les observations de M. Sands à cet égard, comme d'autres de ses affirmations factuelles auxquelles j'ai déjà répondu, sont consignées dans le compte rendu, comme la Cour pourra le constater en consultant le compte rendu de l'audience du jeudi 17 septembre, page 20. L'Argentine n'a présenté absolument aucune preuve — absolument aucune — sur les taux de dioxines et de furanes dans l'eau, et encore moins sur la mesure dans laquelle l'usine Botnia contribuerait à ces taux⁶⁴. Si elle a mesuré les taux de dioxines et de furanes, elle n'a pas communiqué les résultats de ces mesures à la Cour, du moins pas encore.

36. Peut-être ces résultats vont-ils apparaître d'ici à la semaine prochaine sur le site Internet spécialement créé par le ministère argentin des affaires étrangères pour la présente affaire, et donc constituer, selon les termes utilisés par l'Argentine, des «documents facilement accessibles» et donc des éléments de preuve admissibles au regard du paragraphe 4 de l'article 56 du Règlement. M. Sands a, la semaine dernière, critiqué l'Uruguay parce qu'il invoquait les rapports officiels de la DINAMA⁶⁵, qui ont été rendus publics lors d'une conférence de presse, ont fait l'objet de nombreux articles dans la presse et ont été publiés sur le site Internet de la DINAMA, comme le sont tous les rapports de ce type, plus d'un mois avant le commencement des présentes audiences. Etant donné le caractère public de ces rapports, et la large couverture dont ils ont fait l'objet dans la presse argentine et internationale⁶⁶, il n'est pas douteux que l'équipe de l'Argentine, sinon M. Sands lui-même, les ont eus en leur possession. En fait, le site Internet de l'Argentine contient une réponse au document de la DINAMA, ce qui confirme que l'Argentine y a eu accès en temps voulu.

⁶⁴ Voir rapport scientifique et technique de l'Argentine, chap. 3.1, p. 13 et 43-46 (établissant que les concentrations de dioxines et de furanes n'ont été mesurées que dans les sédiments et la chair des poissons).

⁶⁵ CR 2009/14, p. 53-54, par. 2 (Sands).

⁶⁶ Par exemple, *Diario El Argentino*, «Rapport sans surprise et favorable à Botnia : l'usine de cellulose de la société finlandaise Botnia, dont la mise en service a provoqué le pire affrontement depuis des décennies entre les Gouvernements de l'Uruguay et de l'Argentine, a une «excellente» performance environnementale selon un rapport officiel publié ce lundi» [traduction du Greffe] (11 août 2009), version originale espagnole disponible à l'adresse <http://www.diarioelargentino.com.ar/notas.php?id=64378> ; *Diario La República*, «Les effluents diminuent» [traduction du Greffe] (11 août 2009), version originale espagnole disponible à l'adresse <http://www.larepublica.com.uy/politica/376125-bajan-vertidos-de-efluentes> ; *Diario El Telégrafo*, «Selon le comité de surveillance : Botnia respecte les normes environnementales et améliore sa performance» [traduction du Greffe] (11 août 2009), version originale espagnole disponible à l'adresse <http://www.eltelgrafo.com/index.php?seccion=locales&fechaedicion=2009-08-11#18427>. Des traductions ont été communiquées à la Cour le 15 septembre 2009.

29 37. M. Sands a dit que l'Argentine «procéder[ait] de la même manière» que l'Uruguay et utiliserait tout document facilement accessible⁶⁷. «Procéder de la même manière»? Nombre des documents que vous avez vus la semaine dernière, en particulier certains de ceux produits par M. Colombo et M. Wheeler, ont été vus par nous pour la première fois lorsqu'ils sont apparus soudainement à l'écran. Il apparaît qu'ils ont été placés sur un site Internet créé spécialement pour la présente affaire par le ministère argentin des affaires étrangères — en fait, son URL est <http://www.mrecic.gov.ar/publicdocuments/> — les 11 et 12 septembre, le week-end avant le début des présentes audiences. Pour aller sur ce site, il fallait en connaître l'existence et l'adresse exacte, laquelle n'a jamais été donnée à l'Uruguay jusqu'à ce que nous voyions les documents lundi dernier. Ce site Internet n'est pas accessible via le site Internet normal du ministère des affaires étrangères, ni via Google, ni via aucun autre moteur de recherche Internet que nous connaissions. En d'autres termes, ce site Internet créé spécialement par l'Argentine n'est pas facilement accessible, excepté pour les membres de l'équipe de l'Argentine. Il contient cet avertissement exprès :

«Les données et documents ne peuvent être utilisés à d'autres fins que l'instance introduite devant la Cour internationale de Justice en l'affaire «*Usines de pâte à papier sur le fleuve Uruguay (Argentine c. Uruguay)*», sans l'autorisation écrite expresse du Secrétariat argentin à l'environnement et au développement durable (Secretaría de Ambiente y Desarrollo Sustentable). Toute utilisation non autorisée par quiconque, personne ou entité, pour quelque raison que ce soit, engagera la responsabilité de l'intéressé devant la loi.»⁶⁸ [Traduction du Greffe.]

Facilement accessible? Seulement si on sait que le site Internet existe. Seulement si on en a l'adresse et seulement si on veut s'exposer à des poursuites pénales en Argentine. Malgré cela, nous nous félicitons de la déclaration de M. Sands selon laquelle l'Argentine est attachée à une transparence totale dans la présente instance⁶⁹.

38. Mais la question de savoir si une partie à une instance devant la Cour peut placer des documents servant ses intérêts sur un site Internet inconnu de l'autre partie la veille-même des audiences, deux jours avant qu'elles ne commencent, voire durant les audiences elles-mêmes, et

⁶⁷ CR 2009/14, p. 54, par. 2 (Sands).

⁶⁸ Voir http://www.mrecic.gov.ar/publicdocuments/index_en.php (consulté pour la dernière fois le 21 septembre 2009).

⁶⁹ CR 2009/14, p. 54, par. 2 (Sands).

s'estimer libre de les utiliser comme des documents «facilement accessibles» est peut-être une question à laquelle la Cour souhaitera réfléchir. Assurément, l'Uruguay formulerait des objections si l'Argentine plaçait de nouveaux documents sur un site Internet d'accès limité durant les présentes audiences et entendait les utiliser comme des documents «facilement accessibles» lors du second tour de plaidoiries.

30 39. Comme je l'ai dit il y a quelques instants, l'Argentine n'a produit aucun élément sur la présence de dioxines et de furanes dans l'eau. Elle a toutefois mené une étude sur les dioxines et les furanes dans les *sédiments*⁷⁰. M. Colombo l'a décrite mercredi dernier. Mais ce qu'apparemment il a négligé de dire à la Cour, c'est que tous les sédiments qu'il a analysés, ou du moins tous ceux dont il a parlé dans son rapport de 600 pages, provenaient de la baie de Ñandubaysal⁷¹. Aucun des sédiments sur lesquels reposaient les arguments de l'Argentine d'un accroissement des taux d'accumulation⁷² ne provenait du fleuve proprement dit, *a fortiori* de la partie du fleuve qui aurait été sous l'influence de l'usine Botnia⁷³. Même ainsi, M. Colombo conclut au chapitre 3 de l'étude que, bien que les sédiments de la baie de Ñandubaysal présentent des taux de dioxines et de furanes croissants, ces taux n'en demeurent pas moins «très bas» et «plus bas que les valeurs de référence des recommandations canadiennes pour la qualité des sédiments»⁷⁴. Mais, plus important, tout cela est circonscrit à la baie de Ñandubaysal, dont M. Colombo nous dit à maintes reprises tout au long de son étude qu'elle n'est pas affectée par l'usine Botnia⁷⁵.

⁷⁰ Rapport scientifique et technique de l'Argentine, chap. 3.1, p. 4 et 5 et 43-44.

⁷¹ Voir *ibid.*, chap. 3.1, p. 44 («L'analyse d'une carotte de sédiments de 45 centimètres de long prélevée en 2006 à la station N6 a été effectuée de manière à confirmer la tendance temporelle à l'augmentation observée dans les sédiments de surface. Cet endroit de la baie de Bellaco est extrêmement stable... Ces données [provenant de cet échantillon] ont été complétées par celles des sédiments superficiels collectés dans la baie de Bellaco (N6) de novembre 2007 à février 2009. Les résultats montrent que le taux d'accumulation de dioxines et de furanes dans les sédiments est actuellement multiplié par 22...») (Les italiques sont de nous.)

⁷² CR 2009/12, p. 48, par. 23 (Sands).

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ Rapport scientifique et technique de l'Argentine, chap. 3.1, p. 43.

⁷⁵ Voir *ibid.*, chap. 3.2, par. 4.1.2 (affirmant que les scientifiques argentins ont pu «séparer nettement la baie, du fait qu'elle se comporte comme un écosystème relativement séparé du fleuve Uruguay» et que les données «montrent que la baie est un milieu qui est à l'abri des fluctuations à court terme du fleuve»), par. 4.3.1.2 (mettant en avant des données qui «renforcent l'interprétation selon laquelle la baie est un environnement qui est relativement détaché du fleuve»). [Traduction du Greffe.]

40. En résumé, l'Argentine n'a produit aucune preuve — aucune preuve — attestant que l'usine Botnia a introduit des dioxines ou des furanes, *quelle qu'en soit* la quantité, sans parler de quantité préjudiciable — dans l'eau ou dans les sédiments du fleuve Uruguay.

CONCLUSIONS

41. Monsieur le président, j'en arrive à la fin de ce qui à mon grand regret a été une très longue plaidoirie. Je suis persuadé qu'elle vous a parue à vous-même et à vos distingués collègues de la Cour encore plus longue qu'à moi. Bien que je vous sois extrêmement reconnaissant du temps et de la patience que vous m'avez accordés, je vous prie de m'excuser d'avoir abusé et de l'un et de l'autre. L'Uruguay n'ignore pas qu'il n'est pas habituel qu'un avocat demeure aussi longtemps à la barre. Nous espérons que vous nous pardonneriez d'avoir décidé qu'il pourrait être utile à la Cour que nous répondions dans le cadre d'une seule plaidoirie et par la voix d'un seul avocat aux éléments de preuve argentins concernant les dommages causés au fleuve et aux espèces aquatiques. Il est malheureux que vous ayez dû l'entendre de la bouche d'un avocat affligé d'un malencontreux accent américain, ou pire encore en l'occurrence, d'un accent newyorkais. Pour cela je vous présente également mes excuses.

42. Je n'accablerai pas la Cour de longues conclusions. Je soulignerai seulement les points suivants :

43. Les éléments de preuve montrent que l'Uruguay a évalué correctement, en profondeur et avec soin si le site retenu pouvait accueillir une usine de pâte à papier de la taille de celle de Botnia, en commençant longtemps avant que la construction de l'usine ait été autorisée. L'examen auquel a procédé l'Uruguay pour déterminer si le site était adapté a notamment consisté, en particulier, en une analyse détaillée et hautement sophistiquée du courant du fleuve, y compris de l'inversion de ce courant et de sa vitesse. L'Uruguay a décidé que pour évaluer dans quelle mesure le fleuve était en mesure d'accueillir les effluents de Botnia, il devait postuler, pour l'inversion du courant, une fréquence de 29 %, un pourcentage prudent. Il a calculé qu'à cette fréquence, et avec des hypothèses également prudentes en ce qui concerne la vitesse, le fleuve pouvait recevoir en toute sécurité tous les effluents de Botnia sans risque de dommage, sans parler de dommage significatif, à la qualité de l'eau ou aux espèces aquatiques, y compris les poissons.

L'Uruguay a partagé tous ses calculs et toutes ses informations, analyses, évaluations et conclusions avec l'Argentine en temps voulu, durant les consultations tenues par le GTAN en 2005, avant que la construction de l'usine soit autorisée. La SFI et ses experts indépendants se sont déclarés d'accord à tous égards avec les conclusions de l'Uruguay sur ces points.

44. En plus de dix-huit mois d'exploitation, l'usine Botnia n'a à aucun égard altéré la qualité de l'eau. En particulier, ses effluents n'ont pas fait augmenter les taux de phosphore ou d'azote, ou de l'une quelconque des autres substances mentionnées par l'Argentine. Comme l'Uruguay et la SFI et ses experts indépendants l'ont prédit, tout ses effluents ont été rapidement dilués, dispersés et évacués.

45. La prolifération d'algues du 4 février 2009 n'a pas été causée par l'usine Botnia.

46. L'usine Botnia n'utilise pas de nonylphénols sous quelque forme que ce soit, pour quelque usage que ce soit.

47. L'usine Botnia n'a pas causé de dommage aux organismes aquatiques ni ne les a affectés. En particulier, elle n'a pas affecté les clams, les rotifères ou les poissons comme l'affirme l'Argentine.

48. L'usine Botnia *n'a pas* ajouté de dioxines ou de furanes aux eaux du fleuve Uruguay.

49. Monsieur le président, au nom de l'Uruguay, je soutiens respectueusement que ce sont les *seules* conclusions que les éléments de preuve dont la Cour est saisie — y compris et spécialement les propres preuves de l'Argentine — autorisent.

50. Je vous remercie encore pour votre temps et votre attention patiente. Le prochain orateur de l'Uruguay, avec votre permission, Monsieur le président, sera M. Neil McCubbin. Il interviendra en qualité de membre de la délégation uruguayenne, et non en tant que témoin, de la même manière que M. Colombo et M. Wheeler ont parlé au nom de l'Argentine la semaine dernière. M. McCubbin est un ingénieur, pas un juriste. Il a travaillé dans des usines de pâte à papier et de papier pendant quarante-quatre ans, en s'intéressant essentiellement à leur impact sur l'environnement et à la manière d'améliorer leur performance environnementale. L'Uruguay l'a engagé comme conseiller scientifique et expert et conseil pour la première fois en 2009. Il donnera les réponses de l'Uruguay à certaines des questions techniques posées par le juge Simma jeudi dernier (CR 2009/15).

32

Je vous remercie, Monsieur le président, et je vous demanderai de bien vouloir appeler à la barre M. McCubbin.

Le VICE-PRESIDENT, faisant fonction de président : Je vous remercie, M. Reichler, de votre exposé, et je donne à présent la parole à M. McCubbin. Vous avez la parole, Monsieur.

M. McCUBBIN : Je vous remercie, Monsieur le président.

LE CARACTÈRE APPROPRIÉ DU SITE ET DES TECHNIQUES EMPLOYÉES À L'USINE

1. Monsieur le président, Messieurs de la Cour, c'est un honneur pour moi de m'adresser à vous au nom de l'Uruguay. J'examinerai les éléments de preuve en ce qui concerne les trois points suivants.

2. Premièrement, les raisons pour lesquelles la conception et les performances environnementales de l'usine Botnia sont conformes aux meilleures techniques disponibles (MTD) définies par l'Union européenne et les raisons pour lesquelles, de quelque point de vue que l'on se place, ses performances environnementales se classent parmi les meilleures au monde.

3. Deuxièmement, les raisons pour lesquelles le fleuve Uruguay à Fray Bentos est un excellent emplacement pour une usine de pâte à papier du XXI^e siècle du type et de la taille de l'usine Botnia.

4. Dans la présente section, j'examinerai pourquoi l'usine n'a eu aucun effet néfaste sur la qualité du fleuve ni sur son équilibre écologique. Je démontrerai également que le milieu récepteur est tout à fait en mesure d'absorber tout le phosphore rejeté par l'usine.

5. Troisièmement, je traiterai de la question des odeurs émanant de l'usine. Je décrirai les procédés utilisés pour réduire au minimum les odeurs en provenance de l'usine et j'expliquerai pourquoi les éléments de preuve présentés par l'Argentine à ce sujet ne sont pas convaincants.

6. Je répondrai également au cours de ma plaidoirie aux questions du juge Simma concernant les techniques utilisées par les usines de pâte à papier modernes (CR 2009/15, p. 67-68).

I. LA CONCEPTION DE L'USINE

7. Premièrement, examinons la conception de l'usine. Tous les éléments dont nous disposons montrent que l'usine Botnia est une merveille d'ingénierie. Le dossier en fournit des

33 preuves abondantes et nul n'est besoin que je prenne le temps de la Cour pour les passer en revue⁷⁶. Vous trouverez dans le compte rendu un grand nombre de citations à ce sujet.

8. Le dossier démontre également que l'Uruguay a évalué de façon approfondie la technologie utilisée à l'usine avant de délivrer quelque autorisation que ce soit⁷⁷. L'autorisation préalable délivrée par l'Uruguay exigeait que l'usine respecte les meilleures techniques disponibles — connues sous l'appellation MTD — relatives à la protection de l'environnement dans la fabrication de la pâte à papier, telles qu'elles sont définies par l'Union européenne⁷⁸.

9. Outre les MTD, auxquelles elle devait satisfaire à l'issue de l'examen de la DINAMA, l'usine devait répondre aux normes environnementales strictes de la société financière internationale — ou SFI —, notamment à ses normes de résultats techniques⁷⁹. Le respect de ces normes a été vérifié par plusieurs sociétés d'experts indépendantes bien au fait du fonctionnement des usines de pâtes à papier modernes, qui présentèrent des rapports à la SFI⁸⁰. En particulier, comme condition de son financement, la SFI a exigé que l'usine fasse l'objet d'une vérification indépendante avant sa mise en service pour s'assurer qu'elle utilisait bien les meilleures techniques disponibles. L'AMEC, le cabinet d'ingénieurs choisi pour cette vérification, a une vaste expérience des procédés utilisés dans les usines de pâtes à papier, notamment en ce qui concerne la lutte antipollution⁸¹. La SFI a demandé à l'AMEC de fournir «une vérification indépendante du

⁷⁶ Voir par exemple CMU, par. 5.12-5.39, 5.54-5.55 ; DU, par. 6.31-6.49 ; EcoMetrix, étude d'impact cumulé finale, annexe A, septembre 2006 ; CMU, vol. VIII, annexes 173 et 174 ; techniques disponibles et meilleures pratiques en matière de gestion de l'environnement pour l'usine de pâte Kraft blanchie, Fray Bentos Uruguay, Thomas L. Deardorff et Douglas Charles Pryke (Exponent, Inc.) (8 juillet 2007) (ci-après rapport Deardorff) ; CMU, vol. X, annexe 215 ; Exponent Inc., «réponse à la réplique du Gouvernement argentin — technologie de conception de l'installation et aspects environnementaux de l'usine de pâte à papier d'Orion, à Fray Bentos, sur le fleuve Uruguay en Uruguay (juillet 2008) (ci-après rapport Exponent) ; DU, vol. IV, annexe R83.

⁷⁷ CMU, par. 4.117-4.133.

⁷⁸ La directive 96/61/EC sur la prévention et la réduction intégrées de la pollution (PRIP) établit un cadre selon lequel les Etats membres sont tenus, lorsqu'ils délivrent des permis d'exploitation, de se conformer aux meilleures techniques disponibles (MTD). Le bureau européen pour la prévention et la réduction intégrées de la pollution organise cet échange d'information et établit les documents de référence sur les meilleures techniques disponibles (documents BREF) ; CMU, par. 3.10, 4.34, 5.54 ; MVOTMA, autorisation environnementale préalable pour l'usine Botnia (14 février 2005) (ci-après AAP) ; CMU, vol. II, annexe 21.

⁷⁹ CMU, par. 5.38-5.48.

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ DU, par. 4.19-4.23 ; AMEC Forestry Industry Consulting, audit avant mise en service de l'usine de pâte Kraft blanchie Orion, septembre 2007 (ci-après rapport AMEC) ; DU, vol. III, annexe R48.

fait que l'usine avait été construite comme décrit dans l'étude d'impact cumulé d'EcoMetrix», c'est-à-dire, «qu'elle satisfaisait aux normes UE PRIP BREF de performance»⁸².

34

10. Dans son rapport final, l'AMEC a confirmé que l'usine Botnia satisfaisait aux normes MTD de l'Union européenne à tous égards. Son rapport ne pouvait être plus clair. Après avoir effectué un examen et une inspection exhaustifs de l'usine, les experts de l'AMEC ont conclu : «tous les matériels et techniques de production installés ou devant l'être dans l'usine Orion de Botnia répondent ou équivalent aux meilleures techniques disponibles telles qu'exposées dans l'étude d'impact cumulé». La Botnia utilise «des techniques de production modernes» qui «ne devraient entraîner que de faibles émissions pour d'excellentes performances environnementales»⁸³. L'Argentine n'a présenté aucun élément de preuve émanant d'un ingénieur ou d'un scientifique indépendant ayant l'expérience ou les compétences voulues dans le domaine des procédés modernes utilisés dans les usines de pâte à papier ou dans les procédés de lutte antipollution de ces usines, qui mette en cause cette conclusion.

11. Les résultats effectifs obtenus à l'usine Botnia démontrent que cette usine respecte les normes MTD et de très loin. Ses performances sont supérieures à celles des usines modernes européennes et à celles d'autres usines récemment construites dans le monde. Le dossier fournit des renseignements détaillés sur d'autres usines⁸⁴. Ce graphique, que vous trouverez à l'onglet 8 de votre dossier, indique les résultats de l'usine en regard des normes MTD relatives au phosphore, paramètre que l'Argentine a mis en exergue la semaine dernière. Les comparaisons des résultats obtenus à l'égard d'autres paramètres figurent au dossier⁸⁵. Ces renseignements montrent que les

⁸² DU, par. 4.19.

⁸³ *Ibid.*, par. 4.22.

⁸⁴ Voir par exemple, rapport Exponent, *op. cit.*, supplément A ; Documents nouveaux produits par l'Uruguay, 30 juin 2009, annexe S7, EcoMetrix, monitoring indépendant de la performance environnementale de l'usine réalisé à la demande de la SFI (phase 3 : examen de la performance environnementale de l'année 2008), (ci-après troisième rapport d'EcoMetrix), mars 2009 ; annexe S2, DINAMA, rapport d'évaluation de la performance pendant la première année d'opération de l'usine Botnia et de la qualité de l'environnement dans la zone d'influence (mai 2009), appendice IV, p. 30. Voir aussi documents nouveaux fournis par l'Uruguay le 15 septembre 2009 en vue de la procédure orale. Rapport semestriel de la DINAMA sur la performance environnementale (22 juillet 2009), p. 18, tableaux 5 et 6, p. 20, tableau 9, p. 25. Version originale espagnole sur l'hyperlien intitulé «Informe Emisiones Semestre noviembre 2008-mai 2009» à l'adresse http://www.mvotma.gub.uy/dinama/index.php?option=com_docman&Itemid=312 ; traduction communiquée à la Cour le 15 septembre 2009.

⁸⁵ Troisième rapport d'EcoMetrix, *op. cit.*

résultats effectivement obtenus par l'usine Botnia en 2008 et 2009⁸⁶ sont tout à fait conformes aux normes internationales MTD — veuillez vous reporter à l'onglet 9 de votre dossier. On constate la même efficacité lorsque l'on compare les résultats obtenus par Botnia en 2008 et en 2009 aux autres usines modernes qui respectent les MTD, et qui sont toutes situées en Europe.

35 12. La semaine dernière, l'Argentine nous a montré un graphique comparant les rejets de phosphore des usines finlandaises et de l'usine Botnia en 2008, époque où l'usine ne faisait encore que démarrer⁸⁷. Vous trouverez à l'onglet 10 de votre dossier un graphique analogue fondé sur les résultats de l'usine Botnia figurant dans le rapport semestriel le plus récent de la DINAMA. Le volume total de rejets de l'usine Botnia, annualisé pour 2009, se compare aux autres usines du groupe, même si l'usine de Fray Bentos est plus grosse que la plupart des usines finlandaises. La situation réelle est très différente de celle dépeinte par M. Wheeler. Ce graphique montre la supériorité de la technologie moderne utilisée à l'usine de Fray Bentos du point de vue de la lutte antipollution.

13. Je passe maintenant aux questions du juge Simma. Sa première question commençait comme suit :

«Concernant les rejets de *chlore* dans les eaux du fleuve Uruguay, il a été dit à la Cour que l'usine Botnia utilisait la technique dite de la «séquence de blanchiment sans chlore élémentaire» (technique ECF), réputée laisser malgré tout subsister d'importantes quantités de polluants organiques persistants, tels que les dioxines et les furanes. Il a également été dit à la Cour que, dans les usines de pâte à papier les plus récentes, il était possible d'éliminer totalement la production de tels produits toxiques en recourant à la technique dite de la «séquence de blanchiment sans aucun composé chloré» (technique TCF).»

14. Avant de répondre à la question du juge Simma, je noterai que la vaste majorité des scientifiques indépendants ont conclu que les usines de pâte à papier ECF modernes ne rejetaient pas de quantités importantes de polluants organiques persistants, y compris de dioxines et de

⁸⁶ Les références aux résultats de 2009 sont fondées sur les données figurant dans le rapport semestriel DINAMA sur la performance environnementale et ont été annualisées de façon à estimer les émissions de l'ensemble de l'année 2009 (*op. cit.*, p. 14, tableau 4).

⁸⁷ Troisième rapport d'EcoMetrix, *op. cit.*, p. ES i.

furanes. Cette question a été examinée de façon exhaustive dans l'étude d'impact cumulé et d'autres documents⁸⁸.

15. Le juge Simma pose la question suivante :

«Laquelle de ces deux techniques est ou sera utilisée par les usines Botnia implantées dans les Etats membres de la Communauté européenne, notamment en Finlande, et plus particulièrement par les usines les plus récentes ou par celles actuellement à l'étude ou en cours de construction et dont les rejets se déversent dans un cours d'eau ?»

16. La réponse est la suivante : l'Uruguay a confirmé auprès de la société Botnia et de sources publiquement accessibles que toutes les usines de Botnia emploient la technique ECF⁸⁹. Aucun document public n'indique que l'on prévoie de construire ou que l'on construise actuellement, où que ce soit dans le monde, de nouvelles usines employant la technique TCF.

17. Vous trouverez à l'onglet 11 de votre dossier un document indiquant que seulement 5 % environ de la pâte à papier fabriquée dans le monde l'est au moyen de la technique TCF. De plus, cette technique est en déclin constant⁹⁰.

18. Dans sa dernière question sur les procédés de blanchiment, le juge Simma a demandé s'il était techniquement possible de passer, à l'usine de Fray Bentos, de la technique ECF à la technique TCF. La réponse est très simple : oui. Cependant, cette conversion n'apporterait aucun bénéfice environnemental mesurable et présente de nombreux inconvénients du point de vue écologique, notamment d'augmenter la consommation d'arbres. Le procédé TCF réduit la possibilité de recycler le papier. La pâte à papier obtenue au moyen du procédé TCF est également d'une qualité inférieure à celle que permet d'obtenir le procédé ECF et s'adresse à un marché différent et plus limité⁹¹.

19. La grande majorité des spécialistes considèrent les procédés de réduction de la pâte à papier ECF et TCF comme équivalents en ce qui concerne la production de dioxines et de

⁸⁸ CMU, par. 6.43-6.46 ; EcoMetrix, étude d'impact cumulé finale, *op cit.*, p.2.25 ; annexe A, *op cit.*, p. A9.1-A9.19 ; voir aussi études scientifiques réalisées par l'Université technique de Darmstadt, «ECF and TCF Sulfatzellstoffe — ein Vergleich ihrer Umweltbelastungen; Das Papier», T22-T29, 2003 ; Jukka Tanna, Seppo Ruonala et Marja Ruoppa, «FE350 Environmental effects of effluents from ECF-and TCF-bleaching — project summary», 1999, *The Finnish Environment 350, Environmental Protection*, p. 60, <http://www.ymparisto.fi/default.asp?contentid+84821&lan=EN> ; et Klaus Niemela, «Effluents from bleached kraft pulp manufacture», 2007, Espoo, Finland www.kcl.fi.

⁸⁹ <http://www.botnia.com/en/default.asp?path=204,208,234>.

⁹⁰ http://www.aet.org/science_of_ecf/eco_risk/2008_pulp.html.

⁹¹ CMU, par. 6.43-6.46.

furanes⁹². Les techniques ECF et TCF sont toutes deux considérées comme meilleures techniques disponibles pour la fabrication de la pâte à papier par l'Union européenne. Au milieu des années 1990, l'agence de protection de l'environnement des Etats-Unis (EPA) a examiné la possibilité d'exiger que toutes les usines de pâte à papier des Etats-Unis adoptent le procédé TCF. L'agence a ensuite décidé de n'en rien faire⁹³. Aucun des autres pays qui réglementent les usines de pâte à papier n'exige le procédé TCF. Aucun, à l'heure actuelle. La province de Colombie-Britannique, au Canada, a bien adopté, en 1990, une loi exigeant la conversion de toutes les usines au procédé TCF, mais cette loi fut abrogée vers 2002, après que les experts eurent démontré, dans une étude commandée par la province, que cette conversion ne présenterait aucun avantage environnemental⁹⁴. Cette étude a montré que le procédé TCF n'apportait, par rapport au procédé ECF, le procédé moderne ECF, aucun avantage environnemental.

20. On retrouve rarement des dioxines et des furanes dans l'effluent des usines ECF. De nombreux échantillons de l'effluent de l'usine Botnia ont été analysés en vue de mesurer leur teneur en dioxines et en furanes⁹⁵. La seule fois que des dioxines ont été détectées, leur concentration était de 0,21 picogramme par litre. Un picogramme est un millionième de millionième de gramme. Cette mesure a été effectuée lorsque des dioxines et des furanes ont été détectés dans le fleuve en amont de l'usine⁹⁶. EcoMetrix a attribué la présence de dioxines dans l'effluent à l'apport d'eau provenant du fleuve, et non à l'usine⁹⁷.

37

21. A l'alinéa a) de sa deuxième question, le juge Simma pose la question suivante :

«D'un point de vue technique et environnemental, serait-il possible, et serait-il sensé, d'ajouter une installation de traitement tertiaire à la station d'épuration des effluents de l'usine Botnia, ou les émissions de carbone liées à la production de

⁹² *Ibid.*, par. 6.43-6.46 ; voir aussi études scientifiques réalisées par l'Université technique de Darmstadt, «ECF and TCF Sulfoxidstoffe — ein Vergleich ihrer Umweltbelastungen; Das Papier», T22-T29, 2003 ; Jukka Tanna, Seppo Ruonala et Marja Ruoppa, «FE350 Environmental effects of effluents from ECF-and TCF-bleaching — project summary», 1999, *The Finnish Environment 350, Environmental Protection*, p. 60, <http://www.ymparisto.fi/default.asp?contentid=84821&lan=EN> ; et Klaus Niemela, «Effluents from bleached kraft pulp manufacture», 2007, Espoo, Finland www.kcl.fi.

⁹³ *Federal Register*, vol. 63, p. 18504-18751, 15 avril 1998.

⁹⁴ John Carey, Eric Hall, Neil McCubbin, *Reviewed Scientific Basis for AOX Effluent Standard in British Columbia*, <http://www.llbc.leg.bc.ca/Public/PubDocs/bcdocs/352023/aoxpanelreport.pdf>.

⁹⁵ Troisième rapport d'EcoMetrix (mars 2009) ; rapport semestriel de la DINAMA sur la performance environnementale (juillet 2009).

⁹⁶ Troisième rapport d'EcoMetrix, *op. cit.*, p. 3.7.

⁹⁷ *Ibid.*

l'énergie nécessaire audit traitement tertiaire annihileraient-elles le bénéfice résultant de l'ajout de cette troisième étape de traitement ?»

22. Il est, techniquement, possible d'ajouter un système de traitement tertiaire à n'importe quelle usine. Cependant, il ne serait pas utile, du point de vue environnemental, de le faire à l'usine Botnia. S'il est vrai que le traitement tertiaire permet de réduire légèrement les rejets de nutriments, tout avantage environnemental ainsi obtenu serait annulé par une hausse importante de la consommation d'énergie, une augmentation des émissions de carbone, la production de boues et l'utilisation de produits chimiques⁹⁸. La grande majorité des usines modernes de pâte à papier n'utilisent pas de traitement tertiaire parce que l'on peut obtenir des résultats comparables ou équivalents au moyen d'un système de traitement secondaire perfectionné. De plus, comme M. Wheeler l'a dit la semaine dernière (CR 2009/12), les systèmes de traitement tertiaire consomment d'importantes quantités de produits chimiques. Il n'est pas nécessaire d'être ingénieur chimiste pour se rendre compte que les produits chimiques qui entrent dans un système doivent aussi en sortir. A l'usine Botnia, un système de traitement tertiaire produirait une quantité énorme de boues humides. Ces boues contiennent beaucoup d'eau, qu'il faut extraire par évaporation, ce qui consomme d'importantes quantités d'énergie, avant de pouvoir enfouir ou brûler les boues asséchées. Cet aspect négatif du traitement tertiaire, ainsi que d'autres, sont examinés dans le contre-mémoire de l'Uruguay⁹⁹ et, séparément, par EcoMetrix¹⁰⁰.

23. Le système de traitement secondaire installé à l'usine Botnia répond à toutes les normes d'application des réglementations en vigueur. Il satisfait d'ailleurs même à la norme préconisée par l'Argentine. Comme M. Wheeler l'a dit dans son rapport d'expert¹⁰¹, la concentration de phosphore dans les rejets des usines installées dans des milieux vulnérables ne doit pas dépasser 1 mg par litre. Je répète, 1 mg par litre, voilà le critère retenu par M. Wheeler. La concentration actuelle de phosphore dans les rejets de l'usine Botnia représente le tiers de ce taux¹⁰². M. Wheeler sera, j'en suis certain, ravi de l'entendre. Une réduction supplémentaire du phosphore obtenue au

⁹⁸ CMU, par. 6.30-6.42 ; EcoMetrix, étude d'impact cumulé finale, *op. cit.*, p. A8.13-A8.15.

⁹⁹ *Ibid.*, par. 6.30-6.42.

¹⁰⁰ EcoMetrix, étude d'impact cumulé finale, *op. cit.*, p. A8.13-A8.14.

¹⁰¹ CMU, par. 4.89 ; RA, par. 3.175 ; Wheeler & McIntyre, «Technical Commentary on the Counter-Memorial of Uruguay in the Case Concerning Pulp Mills on the River Uruguay», p. 25, RA, vol. III, annexe 44. L'Argentine n'a pas promulgué de norme relative aux rejets de phosphore.

¹⁰² Rapport semestriel de la DINAMA sur la performance environnementale, *op. cit.*, p. 14.

moyen d'un traitement tertiaire n'apportera aucun avantage environnemental important parce que l'usine n'a pas d'effet sur la concentration de nutriments dans le fleuve Uruguay.

38

24. Pour répondre à la seconde partie de la question du juge Simma, l'Uruguay a reçu confirmation de la société Botnia qu'aucune de ses autres usines n'emploie de traitement tertiaire. Cela n'est pas étonnant parce que le traitement tertiaire est rarement utilisé dans les usines de pâte à papier¹⁰³. Deux seulement des 130 usines de papier kraft d'Amérique du Nord sont dotées d'un traitement tertiaire¹⁰⁴. Aucune usine située en Argentine n'emploie ce procédé¹⁰⁵, qui n'est pas même utilisé par l'usine la plus moderne en Europe, Zellstoff Stendal, située en Allemagne¹⁰⁶.

25. Comme M. Boyle l'a dit hier (CR 2009/16), la société Botnia et l'Uruguay ont entrepris un projet qui enlèvera de façon beaucoup plus efficace le phosphore du fleuve, sans les inconvénients du traitement tertiaire : l'acheminement des eaux d'égouts de Fray Bentos jusqu'à l'usine de traitement des eaux usées de l'usine en 2010¹⁰⁷. A l'époque de l'étude d'impact cumulé, il a été calculé que ce faisant, on pourrait réduire les rejets de phosphore de l'usine Botnia au quart de leur volume actuel, ou même moins¹⁰⁸.

Le VICE-PRESIDENT, faisant fonction de président : Monsieur McCubbin, ce serait, je crois, un bon moment pour faire une pause, et vous pourrez poursuivre après la pause café.

M. McCUBBIN : Certainement.

Le VICE-PRESIDENT, faisant fonction de président : L'audience est suspendue pour quinze minutes. Merci.

L'audience est suspendue de 11 h 15 à 11 h 30.

¹⁰³ Rapport Deardorff, *op. cit.*, p. 30-31.

¹⁰⁴ *Ibid.*

¹⁰⁵ DU, par. 6.32.

¹⁰⁶ Rapport Deardorff, *op. cit.*, p. 30-31.

¹⁰⁷ DU, par. 4.93. Voir également «Botnia traitera les effluents», *El Pais*, 9 mai 2009, documents nouveaux produits par l'Uruguay, 30 juin 2009, annexe S20.

¹⁰⁸ *Ibid.*, par. 4.93.

Le VICE-PRESIDENT, faisant fonction de président : Veuillez vous asseoir. L'audience est reprise et je donne la parole à M. McCubbin pour qu'il poursuive. Vous avez la parole, Monsieur.

M. McCUBBIN : Merci, Monsieur le président.

39

II. LE SITE DE FRAY BENTOS EST APPROPRIÉ POUR L'IMPLANTATION D'UNE USINE DE PÂTE À PAPIER TELLE QUE L'USINE BOTNIA

26. J'en arrive maintenant à la question de savoir si Fray Bentos est un site approprié pour l'implantation d'une usine de pâte à papier telle que l'usine Botnia. Je viens d'expliquer en quoi il s'agissait-là d'une excellente usine, dont la quantité de rejets est exceptionnellement faible. Le dossier contient également de nombreux éléments prouvant que Fray Bentos est un excellent site pour une telle usine¹⁰⁹. Je vais à présent concentrer mes observations sur le courant et le débit du fleuve, dont l'Argentine a indiqué la semaine dernière qu'ils constituaient des critères essentiels pour déterminer la capacité du fleuve à assimiler les effluents de l'usine.

A. L'inversion du courant

27. J'aborderai en premier lieu la question de l'inversion du courant. La semaine dernière, l'Argentine a affirmé que le phénomène d'inversion du courant observé dans le fleuve Uruguay constituait une caractéristique hydrologique spécifique et unique, qui rendait le fleuve particulièrement vulnérable aux effluents. Or, en fait, l'inversion du courant est un phénomène commun, qui se produit dans la plupart des grands fleuves, tels que le Rhin¹¹⁰, la Seine¹¹¹, la Tamise¹¹² ou l'Hudson¹¹³, par exemple. On peut l'observer à des centaines de kilomètres en amont de l'embouchure du fleuve¹¹⁴. De nombreuses usines de pâte à papier sont exploitées sur des

¹⁰⁹ CMU, par. 5.56-5.77 ; DU, par. 6.51-6.59.

¹¹⁰ E. Oomkensi et J. H. J. Terwindt, «Inshore estuarine sediments in the Haringvliet (Netherlands)», *Geologie en Mijn Bouw*, vol. 39, 1960, p. 701-710.

¹¹¹ J. Garnier, A. Cebon, G. Tallec, G. Billen, M. Sebilo et A. Martinez «Nitrogen behaviour and nitrous oxide emission in the tidal Seine River estuary (France) as influenced by human activities in the upstream watershed», *Biogeochemistry*, vol. 77, 2006, p. 305-326.

¹¹² «The tidal Thames: a guide to recreational users», Port of London Authority, 2005, http://www.pla.co.uk/pdfs/pp/recreational_users_guide.pdf.

¹¹³ L. A. Weiss, R. W. Schaffranek, et M. P. de Vries, «Flow and chloride transport in the tidal Hudson River, New York, in Hydraulic Engineering», *Proceedings of the American Society of Civil Engineers*, vol. 94 (n° 2), 1994, p. 1300-1305.

¹¹⁴ *Ibid.*

fleuves où ce phénomène se produit couramment, sous l'effet combiné du vent et des marées. Parmi les usines de pâte kraft blanchie semblables à l'usine Botnia, je citerai l'usine Georgia Pacific à Brunswick, en Géorgie, aux Etats-Unis ; l'usine Rayonier à Fernandina Beach, en Floride, aux Etats-Unis ; l'usine Kruger à Trois-Rivières, Québec, au Canada ; l'usine Weyerhaeuser à New Bern, en Caroline du Nord, aux Etats-Unis ; l'usine Irving à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, au Canada ; l'usine Weyerhaeuser à Longview, dans l'Etat de Washington, aux Etats-Unis ; et l'usine Jari en Amazonie, au Brésil. Toutes sont situées sur des cours d'eau qui subissent des inversions de courant.

40

28. Certes, le phénomène d'inversion du courant est pertinent et il convient d'en tenir compte, mais l'importance du débit du fleuve est un facteur significatif, qui différencie un système d'un autre et qui est le paramètre hydrologique clé auquel on a recours pour évaluer la capacité d'un fleuve à assimiler les effluents et à les évacuer. Comme l'a précédemment montré M. Reichler, un fleuve peut simultanément couler en sens inverse, couler vers l'aval et évacuer les effluents et, de fait, c'est la manière dont la plupart des grands fleuves se comportent à l'approche de la mer. Cela est particulièrement vrai pour un fleuve aussi profond que le fleuve Uruguay, qui atteint 20 mètres de profondeur à Fray Bentos.

B. Le débit du fleuve

29. On ne le dirait pas, à entendre les exposés de l'Argentine, mais le fleuve Uruguay est parmi les plus importants au monde.

30. Dans votre classeur, vous trouverez à l'onglet n° 12 un graphique représentant les débits de plusieurs fleuves dans le monde. Avec un débit moyen de 6230 m³ par seconde¹¹⁵, le fleuve Uruguay dépasse en importance tous les fleuves d'Europe occidentale. S'il était en Europe, ce serait l'un des sites les plus indiqués pour l'implantation d'une usine de pâte à papier. Aucun fleuve d'Europe occidentale ne l'égale pour le taux de dilution et la capacité d'absorption.

31. Si je m'en tiens ici aux débits moyens, c'est pour éviter de noyer la Cour sous les chiffres. Bien entendu, le débit de tous les fleuves varie considérablement. Ils connaissent tous des

¹¹⁵ EcoMetrix, évaluation d'impact cumulé finale, *op. cit.*, p. D3.2.

périodes de bas débit en fonction des saisons et des conditions météorologiques, et le fleuve Uruguay n'échappe pas à la règle.

32. De nombreuses usines de pâte à papier ne présentant aucun danger pour l'environnement sont exploitées sur des fleuves bien moins importants que le fleuve Uruguay. Pour citer un exemple européen, je prendrai le cas de l'usine Zellstoff Stendal, dont la capacité de production annuelle s'élève à 608 000 tonnes et qui a été mise en service sur le fleuve Elbe il y a quelques années.

33. Les photographies que vous voyez actuellement à l'écran, et que vous trouverez à l'onglet n° 13 de votre classeur, montrent les sites des usines Stendal et Botnia, d'une altitude de 10 kilomètres. Il ressort très nettement de ces photographies que l'Elbe est bien plus petit que le fleuve Uruguay. En fait, le débit moyen de l'Elbe est égal à environ 15 % de celui du fleuve Uruguay.

34. Sur le graphique suivant sont représentés les rejets de phosphore des deux usines, d'après les données de l'année 2007 pour l'usine Stendal¹¹⁶ et celles de l'année 2009 pour l'usine Botnia¹¹⁷. Vous les trouverez sur le côté gauche de la planche insérée à l'onglet n° 14 de votre classeur. Le nombre total de tonnes de phosphore rejetées annuellement par l'usine Botnia n'est que légèrement supérieur à celui des rejets de l'usine Stendal, différence qui résulte, bien entendu, de la plus grande capacité de production de l'usine Botnia.

41

35. Mais j'aimerais à présent attirer votre attention sur la partie du même graphique qui exprime la quantité de phosphore rejetée par litre d'eau du fleuve. Il s'agit du côté droit du graphique, et cela nous rappelle que l'Elbe est un fleuve beaucoup moins important que le fleuve Uruguay. Vous verrez qu'une fois la charge rapportée au débit du fleuve, la charge relative de phosphore de l'usine Botnia est beaucoup plus faible que celle de l'usine Stendal. Cela est dû au fait que le phosphore rejeté par l'usine Botnia est assimilé dans un volume d'eau qui est de nombreuses fois supérieur à celui que fournit l'Elbe. Et vous pourrez trouver beaucoup d'autres exemples en ce sens dans le dossier de la présente affaire¹¹⁸.

¹¹⁶ Rapport Exponent, *op. cit.*, pièce jointe A, p. A-14.

¹¹⁷ Rapport semestriel de la DINAMA sur la performance environnementale, p. 18, tableau 5.

¹¹⁸ Rapport Exponent, *op. cit.*, pièce jointe A, p. A-13. DU, vol. IV, annexe R83.

C. L'équilibre écologique du fleuve

36. Venons-en maintenant à l'équilibre écologique du fleuve. Une excellente usine et un grand fleuve font une excellente combinaison. Et que l'on s'appuie sur les prévisions de l'étude d'impact cumulé, les données présentées par l'Argentine ou les résultats effectifs de l'usine, la conclusion est la même : le phosphore produit par *cette* usine, rejeté dans *ce* fleuve, n'entraînera pas une modification de la qualité de l'eau ni, d'une quelconque autre manière, de l'équilibre écologique. Et voici pourquoi.

37. Comme cela vous a déjà été expliqué, le fleuve Uruguay transporte de grandes quantités de phosphore provenant de sources naturelles, industrielles, agricoles et sanitaires présentes depuis de nombreuses années au Brésil, en Argentine et en Uruguay.

38. Sur la base du débit moyen du fleuve et du taux moyen de phosphore qu'on y trouve, environ 19 000 tonnes — j'ai bien dit 19 000 tonnes — de phosphore provenant de bien en amont du fleuve passent chaque année devant Fray Bentos et Gualeguaychú, et cela sans aucun apport de l'usine¹¹⁹. Que l'on utilise les chiffres de l'étude d'impact cumulé ou les rejets effectifs de phosphore mesurés en 2008 ou en 2009, un simple calcul indique que pour chaque tonne de phosphore rejetée dans le fleuve par l'usine, il y en a eu plus de 1000 en provenance d'autres lieux, dont, bien entendu, une part très importante de l'Argentine. Dans ce contexte, le phosphore provenant de l'usine était tout simplement indécélable dans le fleuve en 2008 et ne peut être la cause d'aucune modification environnementale. Le niveau des rejets de phosphore de l'usine pour l'année 2009 est, pour l'instant, encore inférieur à celui de 2008. A l'onglet n° 15 de votre classeur, vous trouverez un graphique représentant les rejets de phosphore de l'usine Botnia et la quantité globale de phosphore présente dans le fleuve Uruguay. Les rejets de phosphore entre le fleuve Gualeguaychú et la baie de Ñandubaysal ne sont pas indiqués sur ce graphique, mais ils représentent à eux seuls plus de vingt-cinq fois ceux de l'usine Botnia — vingt-cinq fois¹²⁰. Et il en va de même pour les données relatives à l'autre nutriment que M. Wheeler considère comme important, à savoir l'azote.

42

¹¹⁹ Si l'on suppose un débit moyen de 6230 m³/s et une concentration moyenne en phosphore dans le fleuve de 0,097 mg/l, EcoMetrix, étude d'impact cumulé finale, *op. cit.*, p. D3.2, D3.19.

¹²⁰ Voir DU, par. 6.27.

39. L'absence d'effet mesurable sur la qualité de l'eau, ou sur l'équilibre écologique global, ressort très clairement de ces données. M. Boyle vous a présenté hier une synthèse des éléments de preuve apportés par l'Uruguay et, un peu plus tôt aujourd'hui, M. Reichler vous a expliqué pourquoi les données fournies par l'Argentine conduisent à la même conclusion.

40. Cela ne signifie pas que les taux de nutriments ne changent jamais. Comme le montrent clairement les données fournies par les deux Parties, tout grand système tel que le fleuve Uruguay subit d'année en année des variations naturelles et saisonnières substantielles. Ces variations naturelles renforcent le système, car les perturbations naturelles constituent la norme¹²¹. Les végétaux et les animaux qui vivent dans le système sont ceux qui sont adaptés à des perturbations naturelles de l'ampleur de celles que connaît le fleuve. Le fleuve Uruguay est un écosystème robuste.

41. Quoi qu'il en soit, les caractéristiques du fleuve à proximité de l'usine demeurent identiques à ce qu'elles étaient avant la mise en service de celle-ci. Bien entendu, elles varient normalement au gré des saisons, mais rien ne prouve que les nutriments s'accumulent ou qu'ils préparent le terrain pour les épisodes de prolifération d'algues. M. Reichler vous a déjà expliqué que les données fournies par l'Argentine conduisaient en fait à conclure à l'absence d'accumulation de nutriments, et cela n'est guère surprenant car la charge de phosphore déversée dans le fleuve par l'usine est simplement trop faible pour faire la différence dans la quantité globale de phosphore qui est charriée par le fleuve. En résumé, les rejets de phosphore provenant de l'usine représentent bien moins d'un millième du phosphore rejeté dans le fleuve. Ils n'ont aucun effet sur la qualité de l'eau et, par conséquent, ne sont en rien — absolument en rien — la cause de l'eutrophisation, ou du fait que le taux de croissance des végétaux dépasse les taux de croissance naturels dans le fleuve. Une surveillance continue permettra aux Parties de vérifier que cela demeure vrai à l'avenir. Au vu des efforts déployés par l'Uruguay pour réduire l'impact du phosphore sur le fleuve, y compris par la création d'un raccordement entre les égouts de Fray Bentos et le système

¹²¹ P. Parsons, «Environments and evolution: interactions between stress, resource inadequacy and energetic efficiency», *Biological Reviews*, vol. 80, 2005, p. 589-610 ; G. Dickinson, et K. J. Murphy, *Ecosystems*, 2007, Routledge, New York ; Parsons, P., *Animal Physiology: Adaptation and Environment*, 2005, Cambridge University Press ; R. K. Selander, et D. W. Kaufman, «Genic variability and strategies of adaptation in animals», *Proc Nat Acad Sci.*, vol. 70, 1973, p. 1875-1877.

d'épuration des effluents de l'usine, on a toutes les raisons de croire que les rejets de phosphore diminueront à l'avenir.

III. LES ODEURS

43

42. Monsieur le président, je vais aborder maintenant les éléments de preuve concernant les rejets atmosphériques. La semaine dernière, l'Argentine s'est intéressée à la question des odeurs, aussi vais-je à mon tour mettre l'accent sur ce point.

43. Même les taux de pollution atmosphérique les plus élevés que l'Argentine fait valoir sont cinq mille fois — cinq mille fois — plus bas que ceux que l'Organisation mondiale de la Santé considère comme pouvant avoir des effets sur la santé¹²².

44. Monsieur le juge Simma a posé la question suivante : «Existe-t-il des techniques susceptibles de minimiser les rejets malodorants (causés par le soufre) de l'usine Botnia ?»

45. Il n'existe tout simplement pas de meilleure technologie, mais, au fil du temps, il serait, en théorie, possible d'améliorer la performance des activités en cours par une formation supplémentaire et une meilleure capacité de réaction.

46. Comme l'indique l'étude d'impact cumulé¹²³, les gaz émis par l'usine qui contiennent le SRT (le soufre réduit total) nauséabond sont accumulés et incinérés. C'est là le seul moyen efficace de les détruire. C'est également un moyen inoffensif pour l'environnement, car la chaleur est récupérée et le soufre est recueilli et utilisé dans le processus de fabrication.

47. Dans des circonstances ordinaires, l'usine ne dégagera aucune odeur¹²⁴. Aucune odeur. Toutefois, aucun système mécanique complexe ne peut atteindre la perfection et il arrive donc que des gaz nauséabonds s'échappent. Cela n'est pas seulement vrai pour l'usine Botnia, mais également pour toute usine qui dispose d'un matériel de réduction de la pollution atmosphérique.

¹²² *Lignes directrices concernant la qualité de l'air*, Organisation mondiale de la Santé, Copenhague, 2000, chap. 6.6.

¹²³ EcoMetrix, étude d'impact cumulé finale, *op. cit.*, p. A8.48-A8.55. Voir également Ines Camilloni, Université de Buenos Aires (UBA) «Analyse de l'impact environnemental de l'usine de pâte à papier de Fray Bentos, Uruguay, sur la composante atmosphérique dans la région de Gualaguaychú», documents nouveaux produits par l'Uruguay, 30 juin 2009, annexe S3, p. 28.

¹²⁴ EcoMetrix, étude d'impact cumulé finale, *op. cit.*, p. ES.xvi («Aucune odeur ne devrait pouvoir être détectée pendant les activités normales de l'usine de pâte à papier.»)

Pour réduire la fréquence de ces incidents, Botnia a un système de secours complet, ce qui est inhabituel, car ce système n'est que partiel dans la plupart des usines de pâte à papier¹²⁵.

48. Je vais examiner à présent les données empiriques relatives aux odeurs que l'Argentine a présentées dans son rapport scientifique.

44 49. L'Argentine a installé du matériel de surveillance en divers emplacements. Dès qu'une concentration de gaz supérieure au seuil de détection était enregistrée à l'aide de ce matériel, l'Argentine en imputait automatiquement la responsabilité à Botnia. Nul n'est besoin d'une formation scientifique pour juger qu'il faudrait à tout le moins considérer d'autres sources possibles. Et il en existe au moins deux, très évidentes, en Argentine.

50. Premièrement, l'on sait que les zones humides génèrent par temps chaud, comme pendant l'été argentin, du sulfure d'hydrogène, souvent appelé H₂S, et ce, en particulier lorsque l'eau et la vase contiennent du soufre ou des sulfates. Ces sources figurent sous forme de diagramme sous l'onglet 16 de votre dossier de plaidoiries. La zone humide et les zones marécageuses situées sur la rive argentine du fleuve, telles que la baie de Ñandubaysal et le lagon Ines à proximité du pont international, dégagent des gaz sulfureux qui sont, sur le plan chimique, très similaires au gaz nauséabond que l'Argentine attribue à l'usine Botnia. Ces zones sont concentrées près du lieu d'origine de nombreuses plaintes argentines concernant les odeurs. L'Argentine indique, dans son rapport scientifique du 30 juin 2009, que l'eau, au point de prélèvement N6 situé dans la baie,

«est plus sulfurée que l'eau du fleuve Uruguay. Sa teneur plus importante en minéraux ... est due aux rejets de la rivière Gualeguaychú. L'intensification de l'évaporation dans ce secteur très peu profond, où l'eau circule peu, ... ne peut qu'augmenter cette différence.» [Traduction du Greffe.]¹²⁶

En d'autres termes, les zones humides et les marais situés à proximité de l'Argentine peuvent produire des odeurs «d'œuf pourri», souvent appelées «gaz de marais»¹²⁷.

¹²⁵ EcoMetrix, étude d'impact cumulé finale, *op. cit.*, p. A8.55 («Dépasse sensiblement les normes MTD.»).

¹²⁶ Rapport scientifique et technique de l'Argentine, chap. 3, sect. 4.2.1.

¹²⁷ United States EPA Program to improve environmental literacy, <http://www.epa.gov/region1/students/pdfs/wetch1.pdf>; United States Army Corps of Engineers, 1987, *Corps of Engineers Wetlands Delineation Manual*, Wetlands Research Program Technical Report Y-87-1 (édition en ligne) ; John Teal and Mildred Teal, *Life and Death of the Salt Marsh*, Boston, Little, Brown, 1969.

51. Et pour découvrir une autre source de gaz nauséabond, l'Argentine n'a nul besoin de chercher plus loin que ses propres égouts domestiques. La Cour ne sera pas étonnée d'entendre que les égouts municipaux sont parfaitement capables de dégager des gaz fétides. Cela n'aurait certainement pas dû surprendre l'équipe scientifique de l'Argentine, d'autant que même la presse a fait état de mauvaises odeurs émanant des égouts¹²⁸.

52. Malgré l'existence de ces deux sources locales de gaz évidentes, l'Argentine ne leur a prêté absolument aucune attention dans son rapport scientifique. En revanche, à chaque fois que le matériel de surveillance a détecté des odeurs, celles-ci ont été attribuées à Botnia. Mais il ne suffit pas d'affirmer cela. L'Argentine n'a pas démontré que ces dépassements du seuil d'odeurs acceptables ont été causés par Botnia. L'Argentine n'a présenté aucun élément de preuve pour montrer que lesdits dépassements ont été causés par Botnia.

45

53. Certes, il y a eu quelques incidents isolés d'odeurs nauséabondes à l'usine Botnia, sur lesquels la DINAMA a enquêté et qu'elle a réglés à la satisfaction de la SFI et de ses experts techniques, qui ont jugé que seuls six de ces incidents étaient imputables à Botnia pour toute l'année 2008¹²⁹.

54. Toutefois, l'Argentine ne dispose d'absolument aucun élément de preuve démontrant que les cas de dépassement du seuil de détection des odeurs nauséabondes dans son atmosphère ont augmenté en nombre ou en fréquence depuis la mise en service de l'usine de pâte à papier Botnia. Cela s'explique par le fait que l'Argentine n'a réuni qu'un nombre insignifiant de données sur la qualité de l'air avant la mise en service de l'usine. Au total, l'Argentine a rassemblé quelques journées d'échantillons au cours du mois de septembre précédant la mise en service en 2007¹³⁰. Compte tenu de l'insistance avec laquelle elle a indiqué, la semaine dernière, qu'aucune étude relative à l'environnement n'est valide sans donnée préopérationnelle, l'Argentine n'est pas en mesure de comparer valablement la qualité de l'air avant ou après la mise en service de l'usine. La

¹²⁸ «Des émissions de gaz détectées dans une pompe à condensats : un épisode d'odeurs nauséabondes à l'usine Botnia est parvenu jusqu'à Gualeguaychú», *La República*, 27 janvier 2009, documents nouveaux produits par l'Argentine, 30 juin 2009, vol. II.

¹²⁹ Troisième rapport d'EcoMetrix, *op. cit.*, p. 6.3. Voir également la résolution de la DINAMA après les mauvaises odeurs de l'incident du 26 janvier 2009 (23 mars 2009), commentaires de l'Uruguay relatifs aux documents nouveaux fournis par l'Argentine, 15 juillet 2009, annexe C6.

¹³⁰ Rapport scientifique et technique de l'Argentine, chap. 2, sect. 2.2, p. 28.

méthodologie employée pour effectuer les analyses et en tirer des conclusions présente bien d'autres problèmes graves, mais je pense en avoir dit assez long sur le sujet pour le moment.

55. Monsieur le président, Messieurs de la Cour, j'espère qu'il apparaît clairement à présent que, contrairement à ce que l'Argentine a laissé entendre la semaine dernière, l'usine Botnia est une installation exceptionnelle. Elle utilise une technologie remarquable de réduction de la pollution et son site est parfaitement approprié, compte tenu de la taille et des caractéristiques du fleuve. La Cour peut être absolument certaine que l'usine Botnia aurait pu tout aussi facilement être autorisée dans l'Union européenne ou dans toute autre juridiction dotée de lois sévères concernant la protection de l'environnement. Monsieur le président, Messieurs de la Cour, je vous remercie de votre attention. Je vous prie de donner à présent la parole à M. McCaffrey.

Le VICE-PRESIDENT, faisant fonction de président : Je remercie M. McCubbin pour sa présentation et j'invite à présent M. McCaffrey à s'adresser à la Cour. Monsieur, vous avez la parole.

M. McCAFFREY : Merci beaucoup, Monsieur le président. Monsieur le président, Messieurs de la Cour, c'est un honneur et un privilège de plaider aujourd'hui devant vous pour le compte de la République orientale de l'Uruguay.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

I. INTRODUCTION

46

1. Monsieur le président, cette affaire concerne indéniablement un fleuve — l'un des plus grands fleuves d'Amérique du Sud. Toutefois, on pourrait également dire qu'elle concerne une promesse — une promesse, faite par la communauté internationale, d'aider les pays en développement dans les efforts qu'ils déploient pour améliorer les conditions de vie de leurs populations s'ils le font d'une manière qui est compatible avec la protection de l'environnement. La notion de développement durable traduit l'essence de cette promesse.

2. Il me reviendra aujourd'hui de démontrer que l'Uruguay respecte le rôle qui est le sien dans cette transaction. Il le fait parce qu'il a mis en place des mécanismes qui assurent l'intégration de la protection de l'environnement et du développement économique. Ainsi, on peut

affirmer que l'usine Botnia est un bon exemple de développement durable. La communauté internationale l'a reconnu et cette reconnaissance a pris la forme de l'appui prêté au projet par une branche de sa principale institution financière, la Banque mondiale. C'est pourquoi l'usine Botnia est conforme non seulement à l'objet et au but du statut de 1975 — lequel doit être interprété, les Parties en conviennent, selon le principe du développement durable¹³¹ — mais aussi à la pratique de référence internationale. Je suis donc au regret de vous dire que mon amie Mme Boisson de Chazournes s'est trompée en vous déclarant la semaine dernière que l'usine Botnia représente un développement sans respect de l'environnement¹³².

3. Monsieur le président, je commencerai aujourd'hui par rappeler que les Parties ont reconnu que l'objectif ultime du statut de 1975, tant en ce qui concerne ses dispositions procédurales que le fond, est le développement durable du fleuve Uruguay. Deuxièmement, j'examinerai brièvement le sens de l'expression : «développement durable». Troisièmement et enfin, je montrerai comment le processus rigoureux d'évaluation de l'impact environnemental auquel s'est livré l'Uruguay, ainsi que l'exploitation de l'usine Botnia proprement dite, sont conformes au paradigme du développement durable.

II. LE BUT DU STATUT DE 1975 EST LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

47

4. Monsieur le président, l'Uruguay et l'Argentine s'accordent à dire que le but du statut de 1975 — tant en ce qui concerne ses dispositions procédurales que ses éléments de fond — est le développement durable du fleuve Uruguay¹³³. Dans sa réplique, l'Argentine déclare qu'elle est «en complet accord avec l'Uruguay» sur ce point¹³⁴. Elle devrait assurément l'être puisque le statut, sans utiliser cette expression — qui n'était pas encore inventée — cherche précisément à atteindre l'objectif visé par le développement durable, à savoir un équilibre entre d'une part les droits et le besoin qu'ont les Parties d'utiliser le fleuve aux fins de leur développement économique et commercial et, d'autre part, la nécessité de protéger le fleuve de tout dommage écologique que

¹³¹ L'Uruguay a établi dans son contre-mémoire et l'Argentine a accepté dans sa réplique que l'objet et le but du statut de 1975 sont le développement durable du fleuve Uruguay, CMU, par. 2.29.

¹³² CR 2009/14, p. 31, par. 19.

¹³³ CMU, par. 1.26 et 2.29 ; RA, par. 1.48.

¹³⁴ RA, par. 1.48.

pourraient causer ces activités¹³⁵. Aux termes de l'article premier, les Parties conviennent d'adopter le statut «à l'effet d'établir les mécanismes communs nécessaires à l'*utilisation rationnelle et optimale* du fleuve Uruguay...»¹³⁶. On peut considérer que l'objectif d'une «utilisation rationnelle et optimale» est équivalent à celui d'une utilisation équitable et raisonnable. En faisant de la réalisation de cet objectif l'objet et le but d'ensemble du statut, les Parties ont judicieusement exprimé leur engagement envers le développement durable. En effet, tout au long du statut, on retrouve en quelque sorte l'équilibrage entre développement économique et protection de l'environnement qui est l'essence même du développement durable. Par conséquent, il importe de comprendre ce que signifie et ce que recouvre le développement durable pour donner une juste interprétation du statut de 1975, et c'est le sujet que j'aborderai à présent.

III. LE SENS DU «DÉVELOPPEMENT DURABLE»

48 5. Monsieur le président, Messieurs de la Cour, la meilleure définition du concept de développement durable est sans doute celle que nous donne le rapport établi en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, ou commission Brundtland. Selon la commission, «le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs»¹³⁷. La commission observe ensuite que

«deux concepts sont inhérents à cette notion :

- le concept de «besoins», et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et
- l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir»¹³⁸.

En approuvant la construction de l'usine Botnia, l'Uruguay avait précisément à l'esprit ces deux concepts : la nécessité d'améliorer le niveau de vie des générations présentes et futures de sa

¹³⁵ CMU, par. 1.26.

¹³⁶ Statut du fleuve Uruguay, art. 1. (Les italiques sont de nous.)

¹³⁷ Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Notre Avenir à Tous (Oxford University Press, 1987).

¹³⁸ *Ibid.*

population ; et l'importance de ce faire d'une manière qui soit compatible avec les limitations de la capacité de l'environnement de répondre à ces besoins.

6. Le concept de développement durable a été affiné dans la déclaration de Rio, adoptée en 1992 à la conférence des Nations Unies sur l'environnement humain. Le principe 4 de la déclaration, que les deux Parties citent et approuvent¹³⁹, est ainsi libellé : «Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément.»¹⁴⁰ La Cour a elle aussi reconnu la nécessité d'intégrer le développement économique et la protection de l'environnement. Dans l'affaire *Gabčíkovo*, par exemple, elle a déclaré : «le concept de développement durable traduit bien cette nécessité de concilier développement économique et protection de l'environnement» (affaire relative au *Projet Gabčíkovo-Nagymaros (Hongrie/Slovaquie)*, arrêt, *C.I.J. Recueil 1997*, p. 78, par. 140). Et dans l'ordonnance en indication de mesures conservatoires qu'elle a rendue en 2006 dans la présente affaire, la Cour a reconnu que celle-ci «met en évidence l'importance d'assurer la protection, sur le plan de l'environnement, des ressources naturelles partagées tout en permettant un développement économique durable» (affaire relative à des *Usines de pâte à papier sur le fleuve Uruguay (Argentine c. Uruguay)*, mesures conservatoires, ordonnance du 13 juillet 2006, *C.I.J. Recueil 2006*, p. 133, par. 80).

7. De même, dans le cadre du récent arbitrage relatif à la ligne du *Rhin de fer*, tranché en 2005, le tribunal a indiqué ce qui suit :

49

«Le droit de l'environnement et le droit applicable au développement ne sont pas les deux termes d'une alternative, mais des concepts intégrés qui se renforcent mutuellement : ainsi, lorsque le développement risque d'avoir des effets nocifs sensibles sur l'environnement, il existe une obligation d'empêcher, ou au moins d'atténuer, ces effets...»¹⁴¹ [Traduction du Greffier.]

8. Le concept de durabilité joue aussi un rôle important dans le droit international relatif aux cours d'eau. L'article 5 de la convention de 1997 des Nations Unies sur les cours d'eau

¹³⁹ CMU, par. 2.29, note 71 ; RA, par. 1.48.

¹⁴⁰ Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, principe 4, Nations Unies, doc. A/CONF.151/26., 31 *ILM* 874 (1992).

¹⁴¹ Arbitrage relatif à la ligne du *Rhin de fer (Belgique/Pays-Bas)*, sentence du 24 mai 2005, publié sur le site : http://www.pca.org/showpage.asp?pag_id=1155.

internationaux fait état du principe fondamental de l'utilisation équitable et raisonnable. Après avoir énoncé cette obligation, l'article 5 poursuit :

«En particulier, un cours d'eau international sera utilisé et mis en valeur par les Etats du cours d'eau en vue de parvenir à l'utilisation et aux avantages optimaux et durables, compte tenu des intérêts des Etats du cours d'eau concernés, compatibles avec les exigences d'une protection adéquate du cours d'eau.»¹⁴²

Manifestement, en adoptant cette disposition — qui est fondée sur un projet établi par la Commission du droit international — l'Assemblée générale a envisagé l'utilisation et la mise en valeur des cours d'eau internationaux d'une manière qui soit durable.

9. Bien que le statut juridique précis du concept ait été débattu¹⁴³, il ne fait aucun doute que, au moins depuis la conférence de Rio en 1992, le développement durable a servi à la communauté internationale de critère général pour orienter et évaluer les efforts d'amélioration des conditions de vie et, plus généralement, de développement économique. Plus particulièrement, dans la présente affaire, le développement durable est doté d'un statut juridique précisément parce que les Parties s'accordent à penser qu'il est l'objet et le but du statut de 1975 et il devrait par conséquent intervenir dans l'interprétation des dispositions de ce dernier.

10. Monsieur le président, il n'y a pas davantage de doute quant au droit de l'Uruguay de développer ses ressources, et en particulier, ses ressources en eau, d'une manière durable. L'article premier commun des pactes de 1966 relatifs aux droits de l'homme reconnaît le droit de tous les peuples à «assur[er] librement leur développement économique, social et culturel» ainsi qu'à «disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles» conformément au droit international¹⁴⁴. En ce qui concerne le fleuve Uruguay en particulier, l'article 27 du statut de 1975 confirme «[l]e droit de chaque partie d'utiliser les eaux du fleuve, à l'intérieur de sa juridiction, à des fins ménagères, sanitaires, industrielles et agricoles...». Reflétant l'équilibre

50

¹⁴² Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation, art. 5 1), Nations Unies, doc. A/RES/51/869, 21 mai 1997, 36 *ILM* 700 (1997).

¹⁴³ Voir, d'une manière générale, *International Law and Sustainable Development*, (Oxford University Press 1999), publié sous la direction d'Alan Boyle et David Freestone.

¹⁴⁴ Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 16 décembre 1966, art. 1 1) et 2), résolution 2200 de l'Assemblée générale des Nations Unies (XXI), Nations Unies, *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session, supplément n° 16*, Nations Unies, doc. A/6316 (1967), p. 51 ; Pacte international relatif aux droits civils et politiques, 16 décembre 1966, art. 1 1) et 2), résolution 2200 de l'Assemblée générale des Nations Unies (XXI), Nations Unies, *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session, supplément n° 16*, Nations Unies, doc. A/6316 (1967), p. 55.

recherché dans le statut, l'article 27 subordonne l'exercice de ce droit à «la procédure prévue aux articles 7 à 12 lorsque cette utilisation est suffisamment importante pour affecter le régime du fleuve ou la qualité de ses eaux». Plus généralement, le droit de tous les Etats à jouer la carte du développement économique durable est confirmé dans le principe 2 de la déclaration de Rio, dont l'esprit présente un équilibre comparable. Aux termes de ce principe : «Les Etats ont le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources selon leur politique d'environnement et de développement...»¹⁴⁵ Le principe 2 fait ensuite état du devoir corrélatif «de faire en sorte que les activités exercées dans les limites de leur juridiction et sous leur contrôle ne causent pas de dommage à l'environnement dans d'autres Etats ou dans des zones ne relevant d'aucune juridiction nationale»¹⁴⁶. On considère généralement que le principe 2 et son prédécesseur, le principe 21 de la déclaration de Stockholm de 1972, reflètent le droit coutumier international¹⁴⁷. La Cour a fait écho au second élément du principe dans son avis consultatif sur les *Armes nucléaires*, dans un passage qu'elle a ensuite cité à l'occasion de l'arrêt *Gabčíkovo (Projet Gabčíkovo-Nagymaros (Hongrie/Slovaquie), arrêt, C.I.J. Recueil 1997, p. 41, par. 53)* :

«L'obligation générale qu'ont les Etats de veiller à ce que les activités exercées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle respectent l'environnement dans d'autres Etats ou dans des zones ne relevant d'aucune juridiction nationale fait maintenant partie du corps de règles du droit international de l'environnement.»
(*Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires, avis consultatif, C.I.J. Recueil 1996 (I), p. 241-242, par. 29.*)

11. A nouveau, on peut considérer qu'un contenu spécifique concernant le fleuve Uruguay est donné à cette «obligation générale» par le statut de 1975, qui concilie le droit dont dispose chaque partie d'utiliser le fleuve à des fins industrielles ou autres et les obligations liées à la protection de l'environnement¹⁴⁸.

¹⁴⁵ Déclaration de Rio, *op. cit.*, principe 2.

¹⁴⁶ *Ibid.*

¹⁴⁷ Voir Louis B. Sohn, «The Stockholm Declaration on the Human Environment», 14 *Harvard International Law Journal* 423, p. 491-493 (1973) ; et la résolution 2996 (XXVII) de l'Assemblée générale des Nations Unies (1972), adoptée à l'unanimité, indiquant que les principes 21 et 22 de la déclaration de Stockholm «établissent les normes fondamentales en la matière».

¹⁴⁸ Statut du fleuve Uruguay, art. 27-29 et, par exemple, p. 35-42.

IV. TANT LE PROCESSUS RIGOREUX D'ÉVALUATION MENÉ PAR L'URUGUAY QUI A CONDUIT À L'AUTORISATION D'INSTALLER L'USINE BOTNIA QUE L'EXPLOITATION EFFECTIVE DE L'USINE PARTICIPENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

51

12. Monsieur le président, Messieurs de la Cour, il me reste à examiner certains des éléments du processus d'évaluation rigoureux auquel s'est livré l'Uruguay avant d'autoriser la mise en service de l'usine, ainsi que l'exploitation de l'usine proprement dite, qui participent du développement durable.

13. Monsieur le président, comme l'a démontré l'Uruguay dans ses pièces de procédure écrite¹⁴⁹ et comme mon éminent collègue, M. Boyle, l'exposera demain de façon assez détaillée, l'évaluation de l'impact sur l'environnement à laquelle s'est livré l'Uruguay et les procédures d'autorisation qu'il a suivies sont pleinement conformes au statut de 1975 et au droit international. La loi uruguayenne exige une évaluation rigoureuse des effets possibles sur l'environnement. Les experts indépendants de la Société financière internationale, ou SFI — la branche de la Banque mondiale chargée des financements privés — ont conclu, après avoir analysé le régime de protection de l'environnement de l'Uruguay, que «la procédure d'autorisation suivie par la DINAMA est pratique et rigoureuse»¹⁵⁰.

14. En effet, la procédure d'examen de la DINAMA, qui est exposée en détail dans le contre-mémoire¹⁵¹, est exigeante, prudente et rigoureuse. Par exemple, lorsque l'évaluation initiale d'impact sur l'environnement lui a été soumise par Botnia le 31 mars 2004 dans le cadre du processus d'autorisation, la DINAMA l'a examinée scrupuleusement et, en l'espace de six mois — c'est-à-dire entre juillet et décembre de cette année — a émis non moins de cinq demandes écrites de renseignements supplémentaires¹⁵². Par suite des réponses données par Botnia entre septembre 2004 et janvier 2005 à ces demandes, l'évaluation d'impact sur l'environnement du 31 mars 2004 s'est considérablement étoffée. A nouveau, il s'agit là d'un exemple parmi d'autres du sérieux avec lequel l'Uruguay envisage la protection de l'environnement.

15. Monsieur le président, ce processus de prise de décisions rigoureux et exigeant est l'un des traits caractéristiques d'un développement économique qui ménage l'environnement à long

¹⁴⁹ Par exemple, CMU, par. 4.107-4.144.

¹⁵⁰ EcoMetrix, étude d'impact cumulé finale, *op. cit.*, p. A6.7, CMU, vol. VIII, annexe 174.

¹⁵¹ CMU, par. 4.108-4.116.

¹⁵² *Ibid.*, par. 4.126.

52

terme. Il n'y a pas eu de décision précipitée en ce qui concerne le projet d'usine Botnia. Il y a eu au contraire une évaluation soignée et méthodique du projet, comme l'exigent les lois uruguayennes relatives à la protection de l'environnement. Comme je l'ai déjà mentionné et comme M. Boyle vous l'exposera plus en détail demain, les dispositions uruguayennes à cet égard sont pleinement conformes tant au statut de 1975 qu'au droit international.

16. Monsieur le président, après avoir parlé du processus d'examen attentif et méticuleux mené par l'Uruguay, j'en viens aux évaluations très complètes effectuées par des experts extérieurs et indépendants, qui ont confirmé les conclusions de l'Uruguay en ce qui concerne les effets de l'usine Botnia sur l'environnement. Le 21 novembre 2006, la SFI et l'Agence multilatérale de garantie des investissements, ou MIGA, ont approuvé un investissement de la SFI et une garantie de la MIGA concernant le projet d'usine de pâte à papier Orion de Botnia en Uruguay. Un document publié sur le site Internet de la SFI indique que «les deux organisations, après avoir effectué un examen approfondi des faits, sont convaincues que l'usine apportera des avantages économiques importants à l'Uruguay et *ne portera pas* atteinte à l'environnement»¹⁵³. La Cour se souviendra que ce sont là les deux composantes jumelles du développement durable, à savoir l'obtention d'avantages économiques importants d'une manière qui évite de porter atteinte à l'environnement.

17. «L'examen approfondi des faits» mentionné par la SFI a été réalisé par des experts indépendants chargés de s'assurer que l'usine Botnia en projet respecterait les normes environnementales et sociales rigoureuses des deux organisations. La SFI indique ce qui suit :

«La décision de réaliser le projet était fondée sur un vaste processus répondant à l'obligation de diligence requise, qui incluait les résultats concluants et positifs d'une étude d'impact cumulé, puis un examen de cette étude réalisé par des experts indépendants... Les conclusions de l'étude et le rapport des experts confirment que l'usine respectera les orientations environnementales et sociales de la SFI et de la MIGA tout en comportant des avantages sensibles pour l'économie uruguayenne.»¹⁵⁴

Un audit ultérieur, réalisé préalablement à la mise en service de l'usine par des experts indépendants pour le compte de la SFI, conclut que l'usine utilise «des techniques modernes» qui

¹⁵³ Voir http://www.ifc.org/ifcext/lac.nsf/Content/Uruguay_Pulp_Mills ; non souligné dans l'original ; DU, vol. I, chap. 4, p. 202, par. 4.5.

¹⁵⁴ *Ibid.*

«promettent un fonctionnement assorti de faibles émissions et d'une performance environnementale de premier ordre au niveau mondial»¹⁵⁵.

18. L'usine a été mise en service le 10 novembre 2007. C'est donc avec un recul de plus d'un an et demi que nous pouvons, sur la base de l'expérience acquise, déterminer si ces prédictions étaient justes. Monsieur le président, en bref, la réponse est très nettement positive — elles étaient justes.

53

19. Dans une étude de suivi exécutée sous la responsabilité de la SFI sur la base des six premiers mois d'exploitation de l'usine, les experts ont conclu que «les caractéristiques de la qualité de l'eau du fleuve Uruguay n'ont pas varié par suite du rejet des effluents de l'usine dans le fleuve»¹⁵⁶. Ces conclusions sont confirmées dans une étude plus récente réalisée en mars 2009¹⁵⁷ à la demande de la SFI, aux termes de la première année d'exploitation de l'usine. Ce rapport conclut que

«tout indique que l'usine fonctionne selon les normes environnementales élevées prévues dans l'évaluation d'impact environnemental et social établi par Botnia et dans l'étude d'impact cumulé réalisée à la demande de la SFI et qu'elle est exploitée conformément aux normes uruguayennes et à celles de la SFI. Ces résultats correspondent également aux mesures de performance effectuées dans d'autres usines à papier modernes.»¹⁵⁸

Le rapport indique aussi qu'«une comparaison des données d'évaluation avant et après la mise en service de l'usine montre que la *qualité de l'eau du fleuve Uruguay n'a pas été modifiée en conséquence de l'usine*»¹⁵⁹. Cette conclusion est corroborée par une autre concernant une comparaison des conditions en amont et en aval de l'usine : «la qualité de l'eau entre l'usine et Fray Bentos [c'est-à-dire en aval de l'usine] est comparable à la qualité de l'eau *plus en amont du fleuve où l'usine n'a pas d'influence*, ce qui indique que l'usine n'a pas affecté la qualité de l'eau du fleuve Uruguay»¹⁶⁰. Monsieur le président, il importe de souligner que cette conclusion,

¹⁵⁵ [Evaluation du programme de surveillance de la performance environnementale de l'usine, réalisée par EcoMetrix à la demande de la SFI (phase 1 : examen avant mise en service) (Pre-Commissioning Review), novembre 2007, DU, vol. III, annexe R50.]

¹⁵⁶ Monitoring indépendant de la performance environnementale de l'usine, réalisé par EcoMetrix à la demande de la SFI (phase 2 : examen de la performance environnementale à 6 mois), p. 4.3, juillet 2008 ; DU, vol. IV, annexe R98.

¹⁵⁷ Troisième rapport d'EcoMetrix, mars 2009, annexe S7.

¹⁵⁸ *Ibid.*, p. ES.ii.

¹⁵⁹ *Ibid.*, p. ES.iii. (Les italiques sont de nous.)

¹⁶⁰ *Ibid.* (Les italiques sont de nous.)

émanant d'experts indépendants, confirmant les prévisions de la DINAMA, est tout à fait exceptionnelle : une usine de pâte à papier, dégageant une production proche de sa pleine capacité égale à un million de tonnes de pulpe séchée à l'air par an¹⁶¹ et contribuant de façon importante à l'économie uruguayenne¹⁶², «n'a pas affecté la qualité de l'eau du fleuve Uruguay». Monsieur le président, si cela ne correspond pas aux définitions du développement durable et de l'utilisation équitable, on a peine à imaginer ce qui y correspondrait.

54

20. Le «rapport scientifique et technique» déposé par l'Argentine après la clôture de la procédure écrite exprime des inquiétudes à propos de ce qui risquerait, à terme, d'arriver par suite de l'exploitation de l'usine Botnia. Plus précisément, le rapport indique ce qui suit : «le principal résultat de cette étude est la détection de variations résultant des activités de l'usine de pâte à papier qui pourraient servir de cadre de pré-alerte pour anticiper des altérations futures de l'écosystème importantes et plus irréversibles» [*traduction du Greffe*]¹⁶³. Cette conclusion appelle plusieurs observations.

21. Premièrement, le rapport dans son ensemble a bien évidemment été effectué à la demande des autorités argentines par des scientifiques argentins engagés par leur gouvernement ; ce n'est donc pas une analyse indépendante, effectuée par des tiers, des effets de l'usine Botnia. Deuxièmement, les auteurs du rapport ne contestent pas les conclusions favorables du troisième rapport EcoMetrix qui, *quant à lui*, a été établi par un tiers indépendant et doté des compétences techniques requises. Troisièmement, on ne voit pas très bien à quoi sont imputables les effets possibles mentionnés dans le rapport de l'Argentine — il peut s'agir de phénomènes naturels, de l'activité de nombreuses usines argentines exerçant un effet sur le fleuve, des écoulements dans le fleuve dus à l'agriculture intensive du côté argentin, de l'usine Botnia proprement dite, ou d'une conjonction des tous ces éléments. Quatrièmement, et c'est peut-être ce qu'il y a de plus révélateur, ce que le rapport de l'Argentine peut prouver, au mieux, ce *n'est pas* que l'usine porte

¹⁶¹ Troisième rapport d'EcoMetrix, p. ES.ii.

¹⁶² Voir, par exemple, «Gracias a Botnia crece la industria uruguaya», *La Nación*, 18 septembre 2009, publié sur le site : http://www.lanacion.com.ar/nota.asp?nota_id=988143 (indiquant que l'industrie manufacturière uruguayenne a enregistré une croissance de 9,6 % en 2007 par suite de l'exploitation de l'usine Botnia dans les deux derniers mois de l'année).

¹⁶³ Rapport scientifique et technique de l'Argentine, résumé, deuxième page (non numérotée) ; les italiques sont dans l'original.

atteinte à l'écosystème ou viole des normes applicables établies par la CARU ou par l'Uruguay, ni même toute norme applicable, mais c'est qu'il *risque* d'y avoir des problèmes à une date indéterminée — lesquels problèmes, répétons-le, ne donnent lieu à la violation d'aucune norme ou règle applicable, notamment à aucune de celles qui émanent des institutions financières internationales ayant appuyé le projet. Comme l'a démontré hier (CR 2009/16) et aujourd'hui M. Reichler, le rapport de l'Argentine ne conclut à aucune nocivité actuelle qui enfreindrait les dispositions du statut ou les normes de la CARU, ni à l'imminence d'une telle nocivité¹⁶⁴. Au lieu de cela, le rapport livre des conjectures sur ce qui «pourrait» finir par se produire. Certes, aux audiences de la semaine dernière, l'Argentine a prétendu que l'usine était dès à présent nuisible. Mais comme l'ont démontré mes collègues MM. Boyle, Reichler et McCubbin, absolument aucune preuve n'appuie ces affirmations — et, en fait, les propres données de l'Argentine prouvent le contraire.

55

22. Monsieur le président, si l'on permet à ce type de conjectures d'arrêter l'activité d'usines comme celle dont il s'agit dans cette affaire, alors cela videra de son sens le principe de l'utilisation équitable et raisonnable, et la promesse du développement durable deviendra un mirage, un cruel canular. Car en effet, aucun investisseur n'osera engager des fonds en faveur d'un tel projet si plane ainsi la menace d'effets possibles à une date éloignée et indéterminée du futur.

23. Il n'est pourtant pas nécessaire qu'un tel scénario se réalise, parce que les Parties ont mis en place un mécanisme robuste, à savoir la CARU, pour faire face précisément à ce type de situation. C'est à ce mécanisme d'établir si ces normes sont suffisantes et, si elles ne le sont pas, de les modifier pour qu'elles le soient. De surcroît, la Cour ne devrait pas permettre à l'Argentine d'invoquer une évolution future hypothétique pour contourner un système qu'elle a accepté et qui est tout à fait équipé pour apporter, à l'avenir, tout ajustement nécessaire aux normes de qualité de l'eau. Non seulement l'Argentine a accepté ces normes mais elle n'a jamais indiqué, ni à la CARU ni à l'Uruguay, que celles-ci ne sont pas suffisamment strictes, et elle n'a pas non plus proposé de modifications les concernant. Pour sa part, l'Uruguay ne s'est jamais opposé à des modifications des normes. A supposer que l'usine Botnia se révèle avoir, à long terme, le type d'effets que

¹⁶⁴ Voir *ibid.*, résumé et, en particulier le chap. 3, où il n'est nulle part question d'une nocivité présente ou imminente qui enfreindrait les dispositions du statut ou les normes de la CARU.

mentionne le rapport de l'Argentine, rien ne permet de dire que la CARU n'est pas pleinement capable d'y faire face, en adoptant des règles plus strictes en ce qui concerne la qualité de l'eau, et qu'elle n'a pas les compétences pour ce faire.

24. Peut-être y aurait-il lieu d'être mieux disposé envers la cause de l'Argentine si les normes de la CARU plaçaient la barre très bas — ce qui permettrait de penser qu'elles autoriseraient un développement qui en fait ne serait pas durable (dans ce cas, bien évidemment, l'Argentine aurait, elle aussi, sa part de responsabilité pour ces normes insuffisantes). Mais on ne peut vraiment pas dire que les normes de la CARU sont insuffisantes. Selon les experts indépendants de la SFI, les normes de la CARU relatives à la qualité de l'eau sont parmi les plus avancées du monde et soutiennent même avantageusement la comparaison avec celles d'organisations respectées comme l'Union européenne ou l'Organisation mondiale de la Santé¹⁶⁵. L'Argentine ne prétend d'ailleurs pas le contraire. Par conséquent, l'argument de l'Argentine revient à affirmer que la CARU aurait dû adopter des normes *plus strictes* que celles d'organisations exemplaires comme l'Union européenne ou l'OMS. Non seulement cela rendrait dérisoire la notion même de développement durable et le principe connexe d'utilisation équitable, mais cela donnerait du même coup une piètre image de l'Argentine qui elle-même a participé à l'élaboration et à l'adoption des normes de la CARU.

56

25. Enfin, en ce qui concerne en particulier la surveillance des usines par la CARU, un rapport du ministère argentin des affaires étrangères à la chambre des députés, datant de la fin 2004, indique que «les contrôles sur les deux usines seront plus complets que ceux auxquels notre pays soumet ses propres usines sur le fleuve Paraná, lesquels ont néanmoins été approuvés par l'Uruguay»¹⁶⁶. Cela confirme à nouveau la détermination de l'Uruguay de développer son économie d'une manière qui soit durable et pleinement compatible avec le statut de 1975.

26. Monsieur le président, à l'opposé des allégations contenues dans le rapport scientifique et technique de l'Argentine, concernant de possibles effets nocifs futurs de l'usine Botnia, nous avons

¹⁶⁵ EcoMetrix, étude d'impact cumulé finale, *op. cit.*, annexe D, p. D2.5, D2.9-D2.10, CMU, vol. VIII, annexe 176.

¹⁶⁶ Déclaration du ministère argentin des affaires internationales, du commerce international et de la culture, incluse dans le rapport établi par le chef du conseil des ministres, à la chambre des députés argentine, rapport n° 64, p. 136 (mars 2005), CMU, vol. III, annexe 46.

sans cesse entendu la semaine dernière combien les efforts que déploie l'Uruguay sur la voie du développement durable nuisent dès à présent à l'activité du tourisme argentin, tout particulièrement à Gualeguaychú¹⁶⁷. Pourtant, l'Argentine n'a été en mesure de présenter aucune véritable preuve d'un recul de l'activité touristique. Il semblerait en fait que celle-ci ait même augmenté.

27. Depuis la mise en service de l'usine en novembre 2007, des nombres record de touristes ont visité Gualeguaychú. Cette année, le carnaval annuel de Gualeguaychú a été classé «deuxième par sa taille dans l'histoire du carnaval»¹⁶⁸. 180 000 visiteurs du monde entier ont assisté à cette manifestation qui a produit un montant de recettes qui serait égal au budget municipal de Gualeguaychú¹⁶⁹. [Projection à l'écran.] En fait, la presse argentine a indiqué que le nombre de visiteurs «en janvier dernier a été inégalé dans l'histoire du carnaval»¹⁷⁰. Cet essor du tourisme est-il dû à l'usine Botnia ? C'est très peu probable. Mais il démontre bien que l'usine n'a certainement aucune conséquence défavorable pour le tourisme à Gualeguaychú.

57

28. Bien que le contraire ait été prétendu devant la Cour la semaine dernière, les autorités argentines se sont efforcées de convaincre les journalistes nationaux s'occupant du tourisme et des voyages que les eaux du fleuve Uruguay le long des plages de Ñandubaysal restent pures et aussi attrayantes qu'à l'accoutumée. Le conseil du tourisme de Gualeguaychú a invité les journalistes à tâter eux-mêmes des eaux du fleuve Uruguay pour qu'ils propagent le message et attirent des touristes sur ses plages¹⁷¹.

29. Certes, dans son rapport scientifique et technique, l'Argentine affirme à plusieurs reprises que la baie de Ñandubaysal n'est pas touchée par ce qui se passe dans le fleuve¹⁷², comme

¹⁶⁷ CR 2009/13, p. 21, par. 31 (Kohen) : «Gentlemen, Tourism and the Pulp Industry cannot be reconciled. A Carnival and nauseating odors cannot be reconciled.»

¹⁶⁸ «Le meilleur janvier de tous les temps : le carnaval à Gualeguaychú, édition 2009, recueille 77 millions», *Diario del Sur numérique* — Concordia/Entre Rios, Argentine, (15 mars 2009). Documents nouveaux produits par l'Uruguay, 30 juin 2009, annexe S19.

¹⁶⁹ *Ibid.*

¹⁷⁰ *Ibid.*

¹⁷¹ «Summer in Gualeguaychú: The Entre Rios Municipality began its Season and Presented its Products to Different Invited Journalists», *El País*, 28 décembre 2008, publié sur le site <http://www.mensajeroweb.com.ar/index.php?x=nota/12781/1/verano-en-gualeguaychu>.

¹⁷² Rapport scientifique et technique de l'Argentine, chap. 3.2, par. 4.1.2 affirmant que les scientifiques argentins ont pu «séparer nettement la baie, du fait qu'elle se comporte comme un écosystème relativement séparé du fleuve Uruguay» et que les données «montrent que la baie est un milieu qui est à l'abri des fluctuations à court terme du fleuve», par. 4.3.1.2 (mettant en avant des données qui «renforcent l'interprétation selon laquelle la baie est un environnement qui est relativement détaché du fleuve») et par. 1 (indiquant que la baie «n'est apparemment pas soumise aux variations à court terme du fleuve naturelles ou induites par l'activité humaine»).

les effluents de l'usine Botnia, ainsi que nous l'a indiqué tout à l'heure M. Reichler. De toute façon, comme nous l'avons montré, l'usine Botnia n'a aucun effet sur le fleuve et ne saurait donc en avoir sur la baie de Ñandubaysal. La plage dont nous avons tant entendu parler la semaine dernière se trouve dans la baie de Ñandubaysal. M. Kohen a donc tort lorsqu'il dit que l'usine est incompatible avec les loisirs sur les plages de la baie de Ñandubaysal¹⁷³. Il est contredit par les données que l'Argentine a elle-même présentées.

V. CONCLUSION

30. Monsieur le président, Messieurs de la Cour, en conclusion, l'Uruguay a le droit d'utiliser et de mettre en valeur le fleuve Uruguay d'une manière qui soit durable. En effet, le fleuve est très important pour l'Uruguay parce qu'une large part du territoire de l'Uruguay se trouve dans le bassin hydrographique de ce fleuve, ce qui n'est pas le cas de l'Argentine. Le droit à une utilisation durable a été reconnu dans de nombreux instruments, depuis des déclarations et traités de portée générale jusqu'au statut du fleuve Uruguay. Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. C'est donc une question d'équité intergénérationnelle, au sens où le développement économique doit se poursuivre d'une manière qui intègre la protection de l'environnement, c'est-à-dire le système d'entretien de la vie humaine dont dépendent les générations tant présentes que futures.

58

31. Le bilan de l'Uruguay dans le domaine de l'environnement est enviable et les processus de prise de décision qu'il a mis en place participent du développement durable. Les dirigeants argentins ont eux-mêmes reconnu le dynamisme de l'Uruguay dans le domaine de la protection de l'environnement¹⁷⁴. Etant donné ce bilan, il faut forcer la crédulité pour affirmer, comme le fait l'Argentine, que l'Uruguay ferait soudain demi-tour en ce qui concerne ce projet particulier, bien en vue.

¹⁷³ CR 2009/13, p. 21, par. 31.

¹⁷⁴ L'ancien ministre argentin des affaires étrangères Rafael Bielsa a reconnu le rôle majeur que joue l'Uruguay à cet égard, déclarant que celui-ci est «au sixième rang mondial en ce qui concerne la protection de l'environnement», CMU, vol. II, annexe 14.

32. Monsieur le président, l'Argentine n'a pas contesté le droit de l'Uruguay à développer son économie, et à répondre ainsi aux besoins des générations présentes et futures de sa population. L'Argentine ne conteste pas non plus l'idée selon laquelle il convient d'interpréter le statut de 1975 conformément à ses but et objet, qui sont de garantir une utilisation équitable et un développement durable. L'Argentine ne prétend pas davantage que l'usine Botnia enfreint les normes adoptées par la CARU relatives à la protection du fleuve et de ses écosystèmes — normes dont l'Argentine a elle-même participé à l'élaboration et qui peuvent être considérées comme une application au fleuve Uruguay du concept de développement durable. Ayant accepté tout cela — comme bien sûr elle doit le faire faute de preuve du contraire —, l'Argentine se retrouve sans aucun élément pour fonder, en droit ou en fait, son affirmation tardive selon laquelle il ne faudrait pas autoriser la poursuite de l'exploitation de l'usine Botnia à cause de conditions qui *peuvent* se faire jour à une date éloignée du futur, ou des effets nuisibles absolument pas démontrés que l'usine causerait dès à présent, et dont l'Uruguay a prouvé l'inexistence.

33. Si de telles conditions devaient d'une manière ou d'une autre se faire jour ultérieurement, ce serait à la CARU d'y faire face. La CARU a la responsabilité, qui lui a été conférée par les Parties, de déterminer si ses normes sont suffisantes et, si tel n'est pas le cas, de les modifier ou d'en mettre au point de nouvelles. La CARU l'a fait dans le passé — comme c'est sa mission de le faire et il n'y a aucune raison de croire qu'elle ne continuera pas à jouer ce rôle à l'avenir.

34. L'Argentine voudrait que la Cour règle ce différend d'une manière qui ferait du développement durable une fausse promesse. L'Uruguay voudrait que la Cour reconnaisse pour ce qu'ils sont les efforts prudents qu'il déploie pour développer son économie, notamment grâce à l'usine Botnia : ces efforts sont un exemple paradigmatique du développement durable — un développement qui a été soigneusement planifié, qui ne porte pas atteinte à l'environnement, qui est conforme au statut de 1975 et qui répond aux normes internationales les plus exigeantes.

59

35. Monsieur le président, Messieurs de la Cour, ainsi s'achève mon exposé et la plaidoirie de l'Uruguay pour aujourd'hui. Je vous remercie de votre attention bienveillante et patiente.

Le VICE-PRESIDENT, faisant fonction de président : je remercie M. McCaffrey de sa présentation. Judge Bennouna has a question to put to both Parties. You have the floor, Judge Bennouna.

Mr. BENNOUNA: Thank you, Mr. President. My question is addressed to both Parties. When the Parties refer to an “independent expert” to whom they have had recourse, what do they understand by this term? In particular, in the context of the case before the Court, is it possible for an expert commissioned by one or other of the Parties to be considered as an independent expert? Thank you, Mr. President.

The VICE-PRESIDENT, Acting President: Thank you, Judge Bennouna. The precise text of this question will be sent to the Parties in written form as soon as possible. In accordance with the usual practice, the Parties are invited to reply to this question at the coming hearings. Uruguay will be able to give a reply in its first round of oral argument, while Argentina will have the opportunity to do so in the second round.

That concludes the oral argument for today. The Court will meet again tomorrow morning at 10 a.m. The sitting is closed.

The Court rose at 12.40 p.m.
